

LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue De Montigny Est, Montréal

Téléphone: FRontenac 2.165

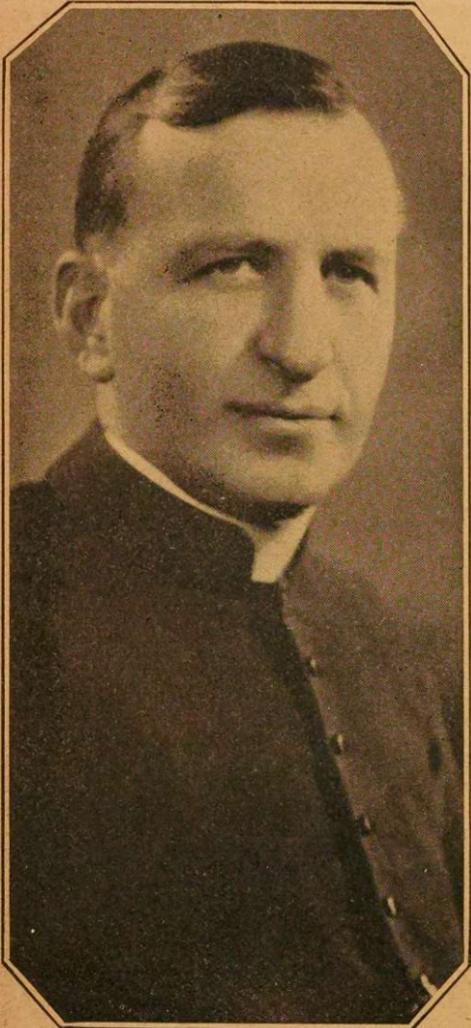
VOL. XIII — No 6

◀ NUMERO SOUVENIR ▶

AOUT 1933

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
2 C.
No 3750
MONTRÉAL

Edition du
**Programme-
Souvenir**
de la
**FETE DU
TRAVAIL**
1933



M. l'abbé JEAN BERTRAND
Aumônier général des Syndicats Catholiques
et Nationaux de Montréal

MESSAGE DU PRESIDENT

de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

La Fête du Travail devait donc me fournir la première occasion d'adresser un court message à tous les syndicats et à tous les membres de notre vaste organisation nationale catholique, aujourd'hui aux prises avec toutes les difficultés de l'époque.

Qu'il y ait de la misère chez le peuple, je le sais parfaitement, partageant moi-même la vie des ouvriers qui gagnent leur subsistance par leur travail quotidien. Je sais que la misère est grande et qu'elle s'est attachée non seulement au paresseux, au malade ou au faible d'esprit, mais encore à l'ouvrier laborieux, plein de force, plein de courage et désireux de gagner sa vie de son labeur. Mon message ne sera pas pour cela pessimiste: au contraire, je veux qu'il soit plein d'espoir dans l'avenir.

Et pourquoi désespérerions-nous comme ceux qui n'ont pas de doctrine et qui ne connaissent pas le remède à nos malheurs?

La solution au problème de la vie ouvrière, au problème de l'incertitude et de l'angoisse sur l'avenir, nous la possédons dans notre organisation et notre doctrine.

Organisation professionnelle, nous répondons à un premier besoin de notre société actuelle, "plongée dans un état violent, partant instable et chance-lante, puisqu'elle se fonde sur des classes que des appétits contradictoires mettent en conflit". Nous substituons à ces classes opposées des "professions qui groupent les hommes non pas d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent."

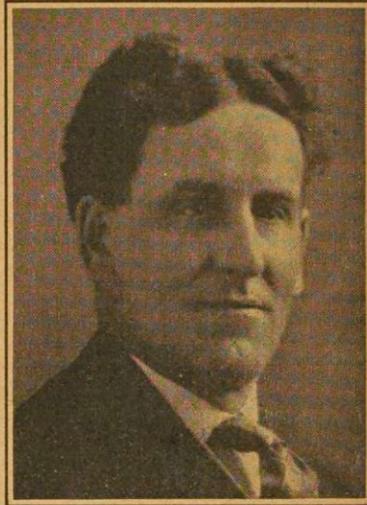
Organisation nationale, nous sommes en mesure de donner à nos pouvoirs publics une franche et loyale collaboration dans l'oeuvre qu'ils doivent accomplir en faveur des pauvres et des travailleurs qui appartiennent à la classe des pauvres. Notre caractère national fait que nous sommes prêts à donner à l'État tout notre appui dans la formation chez nous d'un ordre corporatif ayant à sa tête un conseil économique du travail chargé d'assurer aux ouvriers une plus juste répartition des richesses.

Organisation fondée sur les enseignements de l'Église, nous sommes certains de marcher dans le droit chemin parce que nous guidons nos pas sur une doctrine certaine. Grâce à cette doctrine nous savons quels sont nos droits et nos devoirs. Grâce à cette doctrine, nous pouvons déterminer quel est notre rôle et celui des pouvoirs publics. Grâce à cette doctrine, en un mot, nous pouvons marcher à pas sûrs vers une véritable restauration de l'ordre social qui mettrait fin à l'état de souffrance actuel.

Hâtons-nous de secouer l'apathie générale. Jusqu'à date, nos officiers et nos membres ont noblement rempli leur tâche. Mais il n'y a pas de raison pour que dans une province catholique comme la nôtre, l'immense foule des travailleurs ne soit pas groupée dans nos rangs.

Que cette Fête du Travail marque donc un élan nouveau. Qu'elle soit donc un cri de ralliement de toutes nos forces catholiques. Qu'elle soit le déclenchement d'une propagande intense de recrutement. Le bonheur de notre peuple sera la récompense de notre labeur.

OsiAS FILION
Président de la C.T.C.C.



OsiAS FILION
Président de la C.T.C.C.

PROGRAMME DE LA FÊTE DU TRAVAIL

FÊTE RELIGIEUSE — DIMANCHE, le 3 septembre 1933

Démonstration à l'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal.

- A 2 heures 15, rassemblement sur le premier degré en face de l'Oratoire St-Joseph.
- Sermon de M. l'abbé J.-B. Desrosiers, P.S.S., professeur de sociologie au Grand Séminaire de Montréal.
- Salut du Très-Saint-Sacrement en plein air; bénédiction des ouvriers par S. E. Mgr Georges Gauthier.
- Cantiques et motets.
- O Canada!

FÊTE CIVIQUE, lundi le 4 septembre

A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, à 2 heures p.m.

- 1 — Course pour jeunes filles de moins de 7 ans..... 50 verges
- 2 — Course pour garçonnetts de moins de 7 ans..... 50 verges
- 3 — Course pour fillettes de 7 à 10 ans..... 75 verges
- 4 — Course pour garçonnetts de 7 à 10 ans..... 75 verges
- 5 — Course pour garçons de 10 à 14 ans..... 100 verges
- 6 — Course pour filles de 10 à 14 ans..... 100 verges
- 7 — Course pour garçons de 14 à 16 ans..... 125 verges
- 8 — Course pour dames et demoiselles..... 100 verges
- 9 — Course pour hommes, 17 ans et plus..... 150 verges
- 10 — Course de l'aveugle et du paralytique..... 50 verges
- 11 — Course aux patates avec cuillères, pour dames et demoiselles 50 verges
- 12 — Briser le pot à fleurs, concours pour hommes.
- 13 — Jeu de l'âne, pour dames et demoiselles.
- 14 — Course pour officiers des syndicats..... 100 verges
- 15 — "Kicker" en hauteur en laissant un pied à terre.....
- 16 — Jeu de hasard pour les officiers du Conseil Central.
- 17 — Course pour hommes gras: 200 lbs et plus..... 75 verges
- 18 — Jeu de hasard pour les membres du Comité de la Fête du Travail.

L'Harmonie Syndicale, fanfare des Syndicats Catholiques, donnera, sous la direction de Monsieur le professeur Arthur Pelletier, un concert de morceaux populaires au cours de la fête civique.

SEPTEMBRE 1932 --- SEPTEMBRE 1933

(Suite de la page 4)

nière tous les employés des différents départements de la ville et de défendre leurs intérêts devant l'autorité municipale. Il n'a pas manqué à sa mission si on peut en juger par cette note parue dans la *Vie Syndicale* du mois de juin dernier: "Grâce à l'intervention du Syndicat du Chantier Municipal et au dévouement de ses officiers, la coupure de salaires faite durant la dernière quinzaine de mai a été totalement remboursée aux employés le 2 juin courant. Dès l'avis de la réduction variant de 2½ à 7½ cts de l'heure et affectant un grand nombre d'employés, le Syndicat, par son agent d'affaires et ses principaux officiers, a fait des démarches pressantes auprès des échevins et de quelques membres du Comité Exécutif de la ville. Les délégués ont fait remarquer qu'il n'était pas juste de réduire les salaires du chantier municipal alors qu'on les maintenait intacts dans les autres départements et, qu'en plus, cette réduction était la troisième depuis un an. L'établissement de la journée de huit heures avait provoqué la première réduction de 20%; les congés forcés ont amené une réduction supplémentaire variant de 25 à 60 pour cent selon les cas; la coupure récente ajoutait une troisième réduction de 12 pour cent environ."

5.—Employés des Postes

Notre nombreuse association des employés des postes affiliée au Conseil Central des Syndicats Catholiques poursuit actuellement un travail gigantesque au bénéfice de ses membres. Voici l'énumération que fait M. Egide Gingras, président, des réclamations du syndicat:

"Obtention d'un bureau pour l'Association dans l'édifice central des Postes;

L'ouverture de la pension pour tous ceux qui ne sont pas sous le système de la loi de 1924;

L'amélioration à la loi de pension actuelle;

L'abolition des examens après vingt-cinq ans de service;

L'amélioration de la manière de subir les examens sur le tri pour la ville et la campagne;

L'amélioration du sort des célibataires et veufs sans enfants, au sujet de leur cinq pour cent;

Le retour des augmentations statutaires et remise du 10%;

Et combien d'autres choses auxquelles nous donnons le meilleur de notre attention tous les jours.

Tous ces problèmes sont du

domaine de notre travail quotidien.

Toutes ces revendications ont été faites à qui de droit; toutes sont étudiées dans le moment et nous vivons dans l'attente d'un règlement impartial que nous sommes en droit d'obtenir de ceux qui tiennent actuellement nos destinées dans leurs mains."

6.—Activités générales

Il serait trop long de rappeler le travail accompli au cours d'une année par chacun de nos syndicats. Contentons-nous de dire que l'activité règne dans la grande majorité d'entre eux et que tous ont à coeur la défense des intérêts professionnels et sociaux de leurs membres. Voici quelques faits qui démontrent la vitalité de nos organisations, même en ce temps de crise. Grâce au travail ardu du Secrétariat des Syndicats Catholiques et de ses dévoués agents d'affaires, nous avons jeté, au cours de l'année, les bases de deux nouveaux syndicats, celui des ferblantiers-couvreurs et celui des gantiers. De son côté, le Syndicat des cordonniers a non seulement maintenu ses sections et sa fédération, mais a aussi organisé une section d'employés dans le soulier de boudoir. Le Syndicat Interprofessionnel a continué son travail d'organisation et de recrutement. Un fait intéressant à noter, c'est sa coopération étroite avec l'Union Catholique des Cultivateurs et la formation, grâce à cette coopération, d'une coopérative d'oeufs par le moyen de laquelle les producteurs vendraient directement aux consommateurs sans passer par les intermédiaires. Notons encore un fait particulièrement significatif dans celui de notre syndicat des Fonctionnaires Municipaux qui a été en mesure de donner de forts dividendes à ses membres en 1933. Notre activité s'est portée à l'extérieur, notamment à Saint-Jacinte et à Valleyfield où nos officiers ont travaillé à la formation de nouveaux groupements syndiqués.

7.—Journées syndicales, journées sociales et Cercle d'Etude

La diffusion d'une saine doctrine sociale a toujours été considérée comme absolument essentielle par les Syndicats Catholiques. C'est dans ce but qu'ils organisent les journées syndicales, les journées sociales et les Cercles d'étude.

Notre dernière journée syndicale eut lieu à Montréal, le 19 novembre dernier. Son programme porta sur les méthodes d'organisation. Elle recommanda en

ce sens:

1o A tous les ouvriers, membres des Syndicats, d'exiger dans leurs achats la marque ou étiquette syndicale;

2o. Aux officiers, d'utiliser les syndicats professionnels comme organisme de propagande.

3o. La journée syndicale condamna la méthode de certaines unions qui, dans le but de don-

(Suite à la page 5)

Le Havre de Montréal

Un exemple frappant d'efficacité et d'économie

Le Port de Montréal est pourvu de facilités de premier ordre pour le chargement et le déchargement rapides de cargaisons de toute catégorie.

L'équipement du Havre comprend des hangars de transit, des élévateurs à grain, des galeries convoyeuses, un entrepôt frigorifique, soixante-dix milles de voie ferrée électrique, des remorqueurs, des chalands, des dragues, des grues flottantes et locomobiles, des bureaux, des usines électriques, des ateliers mécaniques, des chantiers maritimes, des ateliers de locomotives, des ateliers de bouilloires, etc.

LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL

John C. Newman, Président
Lt.-Col. H. J. Trihey, C. R.
Alphonse Raymond



OFFICIERS DU SYNDICAT DES EMPLOYES DU GARAGE MUNICIPAL — Gauche à droite, 1ère rangée: Roméo Granger, vice-prés.; Arthur Bouchard, prés.; Jos. Bertrand, 2e vice-prés.; T. Verret. 2e rangée: H. Charrest, N. Desjardins, Jean Granger, sec.-correspondant; Alfred Charpentier, prés.-honoraire.

LA
QUALITÉ
PAIE

C'EST CE QUE
PROUVENT
LES 50 ANS DE
SUPRÉMATIE
DU
PEG TOP

5¢

PEG TOP



Message
du
président
du
Conseil
Central



La Fête du Travail, cela ne paraît-il pas une ironie depuis quatre ans?

Fête destinée à honorer le travail, oui, mais que d'ouvriers privés de cet honneur depuis la crise! A combien d'autres le travail est mesuré si parcimonieusement que leurs familles sont comme plongées dans un cauchemar sans fin! Que de chômeurs secourus, qui ont perdu le sens de la noblesse du travail! Que de jeunes gens, avides de gagner leur vie, qui désespèrent trouver un emploi! D'autre part, que de travailleurs, rémunérés à un taux de famine, qui ont, en ce jour, le coeur beaucoup plus rempli d'amertume que disposé à la joie!

Il ne faut pas toutefois perdre courage. A l'infortune opposons des coeurs vaillants. L'avenir est à ceux qui espèrent et luttent avec courage.

En ce jour de fête demandons tous ensemble aux chefs de la société d'ouvrir enfin les avenues du travail: réduction générale des heures de travail, contrôle de la machine, accroissement du pouvoir d'achat, développement de la petite industrie rurale, aide au retour à la terre, mise en oeuvre, enfin, de tout ce qui peut tuer l'hydre du chômage!

Mise en oeuvre aussi d'une législation sociale qui extirpe les vices du présent régime capitaliste, qui empêche "le capital de n'engager les ouvriers ou la classe des prolétaires qu'en vue d'exploiter à son gré et à son profit personnel l'industrie et le régime économique tout entier, sans tenir aucun compte ni de la dignité humaine des ouvriers, ni du caractère social de l'activité économique, ni même de la justice sociale et du bien commun". (Quadragesimo anno.)

Nos gouvernements se doivent de changer sans retard les lois qui permettent, qui favorisent un ordre de choses aussi antisocial. Que nos gouvernements se se fassent donc les émules du chef de la république voisine! Qu'ils soient en notre pays les premiers et principaux réalisateurs de l'enseignement social chrétien pour refouler la vague montante du communisme et assurer le véritable salut du peuple canadien!

En ce jour de la Fête du Travail, c'est le voeu suprême et vibrant du syndicalisme catholique national! Et, rassemblés au pied de l'Oratoire du Mont-Royal, c'est aussi l'ardente prière que nos coeurs de syndiqués adressent au Patron des ouvriers!

Alfred CHARPENTIER,
Président du Conseil central



GRUPE DE SYNDIQUES — On remarque M. O. Fi lion, président de la C.T.C.C.; M. l'abbé J. Bertrand, aumônier; M. C. Paquette, prés. de la Fédération de l'Imprimerie; M. J.-M.-G. Rousseau, président du Taxi Moderne.



CONSEIL CENTRAL: officiers et délégués — Première rangée au centre: M. Alf. Charpentier, prés.; M. l'abbé Bertrand, aumônier; M. J.-P. Malo, vice-prés.; M. A. Léonard, 2e vice-prés.; M. C.-E. Gamache, secrétaire-arch.; M. L. Girard, sec.-corresp.; M. Alb. Charpentier, statisticien; M. F.-B. Beaugard, sergent-d'armes.

Tél. CLairval *6400

Dufresne Construction Co.,
Limited

Entrepreneurs
Généraux

1832, BLVD PIE IX,

MONTREAL

Compliments
de

DUFRESNE & LOCKE Ltd,
MONTREAL

Tél. AMherst 6815 et 0075

A. Lapierre
BOUCHER

Là ou l'hygiène, la qualité et la pesée sont scrupuleusement observées.

Votre satisfaction est mon succès

Attention spéciale aux commandes par téléphone.

1850 et 1330
MONT-ROYAL EST,
MONTREAL

Tél. AMherst 7080

Eugène Hardy
ENCADREUR
SERRURIER

Fabricant de Clefs Maîtresses pour maison appartement — Clefs et serrures d'autos de toute marque.

4371, avenue Papineau,
MONTREAL

La meilleure moutarde

fait les

meilleures marinades

Moutarde

D.S.F.

KEEN



Mount Royal Dairies Limited

LAIT RICHE ET CREME DOUCE
BEURRE ET OEUFS FRAIS

CREME GLACEE

AMherst 1151

SEPTEMBRE 1932 --- SEPTEMBRE 1933

BIENFAITS RENDUS AUX OUVRIERS PAR LES SYNDICATS CATHOLIQUES

(Par Léonce GIRARD)



L. GIRARD,
sec. général.

utilité à classe ouvrière, tant il est vrai que c'est au moment des difficultés qu'une organisation, comme un individu, montre vraiment ce qu'elle vaut.

L'on peut affirmer sans crainte de se tromper que nos syndicats ont accompli au cours des derniers douze mois une oeuvre éminemment bienfaisante pour nos syndiqués et pour les travailleurs en général. Nous nous devons de rappeler à tous les membres qui nous sont restés fidèles et aux quelques ouvriers qui ont déserté nos rangs ce qu'une organisation professionnelle peut accomplir de bienfaits dans un espace relativement court de temps. Nous dirons d'abord ce que les syndicats catholiques ont fait, par la force de leur organisation et, en second lieu, ce qu'ils ont obtenu par une franche collaboration avec l'Etat.

I.—Travail de nos organisations

La force d'une organisation provient toujours du nombre et de la loyauté de ses membres. Nos syndicats ajoutent à cela l'incorporation légale qui leur donne recours devant les tribunaux lorsqu'il s'agit de faire respecter les contrats de travail. Les syndicats catholiques nationaux sont par le fait l'organisation idéale de défense des droits ouvriers.

1.—Dans la construction:

Les Syndicats de la Construction doivent féliciter l'Association des Plâtriers de Montréal de l'énergie qu'elle a mise à faire respecter ses contrats de travail. Vers le mois de janvier dernier, en effet, cette association gagnait un procès contre un entrepreneur qui n'avait pas rempli ses obligations et le forçait ainsi à rembourser aux membres la somme de \$2,903,54. C'est grâce à cette association s'il a été établi clairement par la cour:

1—qu'un syndicat incorporé peut exercer tous les droits de ses membres devant la cour de justice; 2—que les membres d'un syndicat incorporé ont droit à la totalité de leurs salaires même s'ils y ont déjà renoncé; 3—qu'un tel syndicat peut réclamer pour ses membres, même sans créance, pourvu que les membres ne s'y opposent pas; 4—que le syndicat peut réclamer même pour les membres non en règle; 5—que les règlements faits par le syndicat avec le patron sont en force même si les membres y dérogent; 6—que même si les modifications à un contrat sont demandées par les ouvriers, le patron doit se conformer aux conditions du contrat.

Le numéro de mars de la *Vie Syndicale* donne le texte complet du jugement rendu par M. le juge Surveyer.

L'Association des Plâtriers a encore à son crédit d'avoir groupé dans ses rangs les plâtriers du local 33 de l'Union Internationale. Elle est aujourd'hui la seule association professionnelle de plâtriers à Montréal.

2.—Dans l'imprimerie

Dès le mois de septembre dernier, de fortes discussions s'élevèrent entre patrons et ouvriers dans l'industrie de l'imprimerie. Il s'agissait à cette époque de faire renouveler nos contrats d'ateliers fermés. Forcés par la concurrence, nos maîtres-imprimeurs demandaient une réduction de 20% sur les salaires, ce qui nous paraissait exagéré. Le Conseil d'Imprimerie des Syndicats Catholiques demanda alors de porter la question devant un Comité d'Arbitrage dont M. Léon-Mercier Gouin fut le président. On en vint bientôt à une entente qui parut légitime aux patrons et aux ouvriers. Nos membres ne durent subir qu'une réduction de 10% et conservèrent l'atelier fermé dans les principales boutiques où ils avaient de l'emploi.

Les Syndicats de l'Imprimerie, d'accord en cela avec tous les patrons qu'ils ont entrevus, réclament aujourd'hui l'extension juridique de leurs contrats collectifs. C'est, à leur sens, le seul moyen de garantir des salaires raisonnables aux ouvriers dans l'imprimerie et de protéger les patrons qui ont l'esprit social contre la concurrence déloyale d'autres bourgeois partisans des salaires de famine.

3.—L'industrie du transport

La nomination de M. l'abbé Léandre Lacombe au poste d'aumônier du *Syndicat des Employés de Tramways* marque l'ouverture d'une seconde période dans l'histoire de ce syndicat. Le temps des difficultés est actuellement passé et le travail d'organisation et de recrutement se fait aujourd'hui avec un succès sans cesse grandissant.

Le Syndicat des Employés de Tramways a dû, au mois de février 1933, se prononcer sur une réduction de salaires de 10% demandée aux employés par la Compagnie. Le Syndicat prit occasion de cette demande pour rappeler aux autorités de la Compagnie que les ouvriers avaient déjà consenti de très grands sacrifices qui, dans plus d'un cas, avaient réduit la paye de 33%, tandis que les actionnaires n'avaient jamais fait la moindre concession ni sacrifié un 10% de leurs revenus. Grâce à l'intervention énergique du syndicat, la Compagnie se contenta d'une coupe d'environ 7% sur les salaires des ouvriers et imposa aux actionnaires une réduction de 10%.

Ce même syndicat fait une oeuvre qui mérite l'attention et le soutien du public lorsqu'il demande une révision des heures de travail et un repos hebdomadaire obligatoire.

Les Syndicats Catholiques comptent encore dans l'industrie du transport l'Association du *Taxi Moderne* dont tous les membres font partie d'un syndicat.

Le *Taxi Moderne*, qui a été organisé au cours de l'année, se compose de deux organisations qui collaborent sans cesse: l'Association du *Taxi Moderne* ou compagnie de transport et le Syndicat des Propriétaires du *Taxi Moderne*.

L'Association du *Taxi Moderne* a été organisée en vue d'aider les propriétaires de taxis à se faire des conditions de vie équitables et à devenir propriétaires de leur propre voiture. L'Association est sous le contrôle du Secrétariat qui possède la moitié des parts plus une et qui a son représentant dans le Bureau de Direction. Tous les propriétaires ou membres de l'Association sont possesseurs de cinq parts-actions dans la compagnie et ont, par le fait, droit aux bénéfices. Cette Association a maintenant traversé les difficultés du début et tout laisse croire qu'elle prospérera. Le Syndicat du *Taxi Moderne*

est composé de tous les propriétaires qui font du *Taxi* dans l'Association. Le Syndicat s'occupe d'étudier toutes les questions de nature à améliorer les conditions de vie des membres et collabore avec l'Association pour en assurer le succès. Il espère progresser considérablement dans un avenir rapproché, car il jouit d'une bonne clientèle.

L'objectif que veut atteindre ce Syndicat du *Taxi Moderne* peut se résumer comme suit: 1o. rendre service au public en proportionnant le taux du *Taxi* au pouvoir d'achat de la masse de la population; 2o. permettre aux membres de devenir les véritables propriétaires de leur char, a) en les aidant à secouer le joug de grandes compagnies qui exigent d'eux des redevances trop élevées, b) en leur donnant droit à une part des profits nets de la compagnie établie sous forme de mutuelle.

4.—Le chantier municipal

Au mois d'octobre dernier, le Syndicat du Chantier Municipal fit bénir son drapeau portant la devise: "Franchise, Loyauté, Justice, Charité". Ce syndicat a pour but de "rallier sous sa ban-

(Suite à la page 4)

Avec les compliments de

DAVID & FRERES Limitée

Fabricants de BISCUITS de la plus haute qualité.

1930, RUE CHAMPLAIN

*AMherst 2115

Buvez l'Eau Minérale
NATURELLE

RICHELIEU

(Bassin de Chambly, Québec)

DIGESTIVE — RAFRAICHISSANTE — DIURETIQUE
"ALCALINE ET AGREABLE AU GOUT"

3181 RUE SAINT-JACQUES

WI. 6866

Phone MARquette 6893

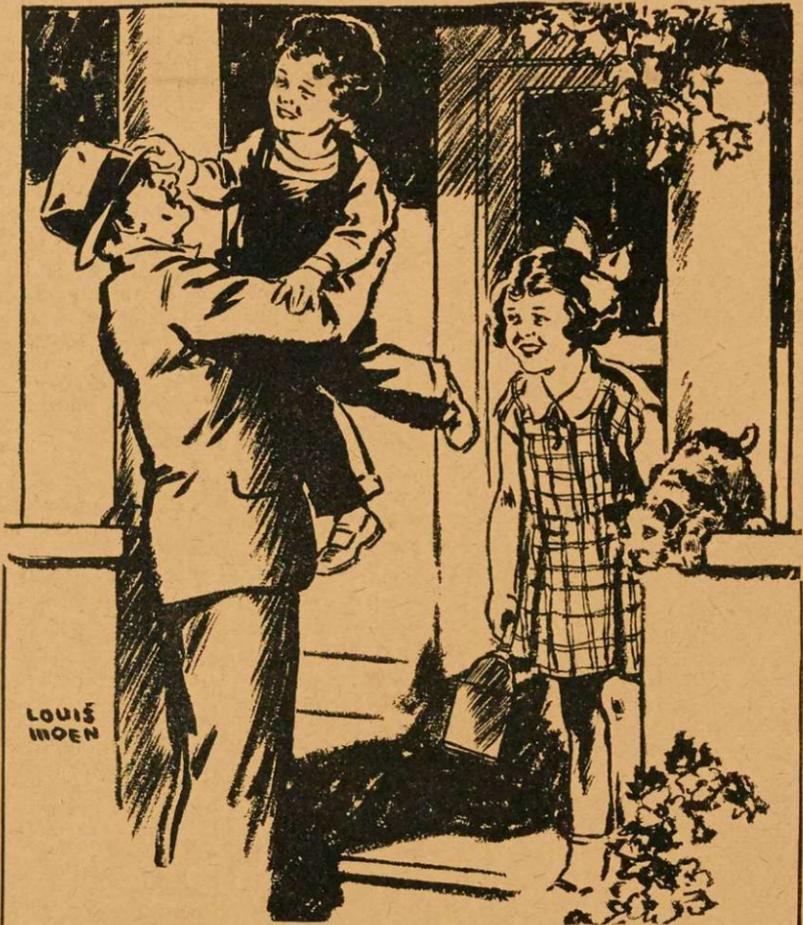
W. CLAIRE SHAW & CO.

AGENTS DE MANUFACTURE

Poulies Rhodes pour châssis — Chaines Rhodes pour châssis

407 RUE MCGILL,

MONTREAL



La Confiance et L'Economie
sont à la base de tout progrès.

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

"La Grande Banque des Travailleurs"

Fondée en 1846

Succursales dans toutes
les parties de la ville.

S 523

Coffrets de sûreté à toutes les
Succursales. Service de "Lagarde
des titres" au Bureau Principal.

Message de M. l'abbé Jean Bertrand

Aumônier général.

Nos syndiqués viennent de traverser une année encore bien dure. Les syndicats sont toujours debout, et leurs membres n'ont rien perdu de leur courage et de leur espoir dans l'avenir.

En ce jour de la fête du Travail il importe de signaler l'évolution qui se fait dans les esprits au milieu des épreuves que nous traversons. Plus nombreux sont les ouvriers qui comprennent la nécessité d'une direction sûre et l'acceptent de bon cœur. Plus nombreux aussi sont les syndiqués qui dans leurs paroles et leurs actes placent le bien général de tous les ouvriers avant les intérêts de quelques personnes, ou de quelques syndicats en particulier. On se fait une plus juste idée de l'ensemble du mouvement, du bien commun de toutes les classes de la société. Au cours des assemblées, on sait davantage se servir du bon sens et de la droite raison; les hableurs sont de moins en moins écoutés.

Ces constatations sont bien propres à consoler les chefs du mouvement et les aumôniers dans les travaux et les peines que comporte leur tâche quotidienne.

Toutefois, la crise sévit toujours. Les ouvriers n'en sont pas responsables, leurs organisations professionnelles non plus! L'orage passera comme bien d'autres ont passé. Au milieu des difficultés présentes, "cherchons d'abord le royaume de Dieu et sa justice" dans notre manière d'apprécier les choses, dans nos paroles et nos actes, dans nos activités syndicales et individuelles, "et le reste", c'est-à-dire le relèvement des conditions de travail, la survivance et le plein succès de notre mouvement syndical catholique "nous sera donné par surcroît".

Message du président de la Fédération de l'Imprimerie

J'invite les membres de tous nos syndicats de l'Imprimerie à célébrer dans la joie la Fête du Travail.

Qu'ils se rendent nombreux à l'Oratoire St-Joseph pour demander un travail plus abondant et plus rémunérateur. Qu'ils assistent aussi en grand nombre à notre fête champêtre à l'Île Ste-Hélène, soit pour se reposer du labeur de l'année, soit pour oublier l'angoisse des longues journées d'oisiveté forcée.

Notre belle organisation de l'imprimerie, grâce au travail constant de ses officiers, a su donner à ses membres une protection plus qu'appréciable dans les difficultés de la crise. Bien que notre sort puisse être grandement amélioré, nous jouissons encore de conditions de travail enviées par les imprimeurs non syndiqués et, en général, par tous les travailleurs qui ne sont pas groupés dans une solide organisation professionnelle.

Jusqu'à date, la protection que nous avons donnée à nos membres s'est portée sur trois points principaux: contrat de travail avec des maîtres-imprimeurs possédant un véritable esprit social, propagande en faveur de notre étiquette syndicale dans le but d'assurer aux nôtres plus de travail; demande de protection aux autorités religieuses et civiles contre la concurrence injuste locale et étrangère.

Au cours de la prochaine année, nos syndicats devront avoir pour objectif de mettre fin à la concurrence sur les salaires, qui devient une véritable course à la misère. Ils devront mettre tous leurs efforts pour atteindre cette fin et devront demander la collaboration des patrons, des organisations ouvrières et des pouvoirs publics. La baisse des salaires, c'est le malheur des ouvriers et c'est la ruine précipitée de l'industrie de l'imprimerie qui n'est vraiment prospère que lorsque la masse de la population possède un grand pouvoir d'achat.

Faisons donc une propagande intense pour que les ouvriers-imprimeurs entrent en grand nombre dans nos rangs. Insistons auprès de l'État afin d'obtenir l'extension juridique de nos contrats de travail. Nous protégerons ainsi nos salaires et les patrons qui ont à cœur de payer des gages élevés.

Travaillons avec fermeté et avec courage. Rien ne sert de se laisser aller au pessimisme... il n'a jamais conduit au succès. Célébrons dans la joie la Fête du Travail.

Charles PAQUETTE,
Président

SEPTEMBRE 1932...

(Suite de la page 4)

ner plus d'ouvrage à un groupe de membres, décident de ne plus accepter d'autres ouvriers du métier.

40. On recommanda aux cercles d'Etude de discuter les sujets d'actualité.

50. On conseilla aux Syndicats de prendre un quart d'heure à chaque assemblée pour faire l'étude des questions actuelles relatives au travail.

Notre journée sociale eut lieu à la Villa Saint-Martin, le 30 avril, et remporta un brillant succès. Le sujet traité fut l'accession des ouvriers à la propriété privée. La conférence de M. Arthur Saint-Pierre dont on peut relire un résumé assez complet dans la *Vie Syndicale* du mois de mai constitue une protestation énergique, avec preuve à l'appui, contre la réduction des salaires, "qui est devenue une véritable exploitation".

Le Cercle d'Etudes Léon XIII a porté son activité sur deux points principaux: l'étude des questions d'actualité à la lumière des enseignements de l'Eglise et les conférences populaires données par des membres du clergé sur les grands principes de la doctrine chrétienne.

II.—Collaboration avec l'Etat

Les Syndicats Catholiques, étant des organisations d'ordre, devaient nécessairement collaborer avec l'Etat en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs membres. Nos syndicats, en effet, se distinguent des organisations révolutionnaires en ceci qu'ils réclament la protection des pouvoirs publics chaque fois qu'il y a possibilité de soulager quelques souffrances, tandis que ces dernières conseillent au peuple de se faire justice à lui-même.

Grâce à cette collaboration étroite avec les pouvoirs publics, nos syndicats catholiques ont obtenu des améliorations très appréciables. Mentionnons quelques faits:

10. Depuis longtemps déjà nos congrès réclament une limitation des heures de travail. Le Gouvernement provincial, à sa dernière session, a passé une loi de la semaine de quarante heures et le Ministère du Travail l'a appliquée à l'industrie du bâtiment. Nous reproduirons bientôt une copie de cette loi.

En date du 15 juin, notre Conseil Central a demandé l'application de cette mesure aux ouvriers de la boulangerie qui travaillent des heures excessives pour des salaires ridiculement bas. Dès le mois d'octobre, nous reviendrons avec cette demande auprès du Ministère du Travail.

À sa dernière assemblée, le même Conseil a demandé l'application de cette loi sur les travaux de pavage de la Cité de Montréal.

20. Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper que c'est notre syndicat de poseurs d'appareils de chauffage qui a envoyé, le premier, une résolution aux Congrès de Québec et de Sherbrooke demandant au Gouvernement que "tout poseur d'appareils de chauffage dans cette province soit tenu de posséder une licence pour la pratique de son métier et cela en vue de protéger le métier contre l'envahissement des incompetents et de protéger aussi les citoyens contre les dangers de feu et d'explosion occasionnés par des installations mal faites." Nous publions dans cette édition le texte de la loi par laquelle le gouvernement se rendait à notre désir et imposait la licence à tous les poseurs de tuyauterie.

30. Au mois de juin dernier, à la suite de pressions faites auprès de l'honorable L.-A. Taschereau et de l'honorable C.-J. Arcand, les Syndicats reçurent l'assurance "qu'au cours de la prochaine session, le Gouvernement modifiera la loi de l'Assistance publique de façon à ce que tout octroi d'argent à une institution quelconque pour fins de construction comporte pour celle-ci l'obligation d'insérer dans les devis du contrat une échelle des salaires raisonnables agréée au préalable par le Ministère du Travail".

Il nous faut nécessairement

passer sous silence un grand nombre de pressions faites au près des pouvoirs publics relativement au coût des matériaux, au paiement des loyers des chômeurs, aux taudis, au prix du lait et du charbon, aux crédits dont les banques doivent disposer, à l'emploi de la main-d'œuvre, des matériaux et des contracteurs locaux, etc., etc. On pourra lire les raisons qui motivent ces résolutions dans les douze derniers numéros de la *Vie Syndicale*.

Ces demandes ne constituent qu'une bien faible partie du programme des Syndicats Catholiques. Ce que nos unions veulent, ce n'est pas seulement quelques palliatifs, mais une véritable restauration de l'ordre social. Ils veulent que l'Etat entre dans son rôle et donne aux organisations ouvrières la possibilité de remplir le leur. Il faut tout d'abord mettre fin aux abus du régime actuel qui favorise certains particuliers ou certaines compagnies au détriment du grand nombre. Il faut assurer

à la masse de la population une prospérité continue par l'institution d'un Conseil économique qui, avec la collaboration des organisations ouvrières légalisées, protégera l'ouvrier sur son travail et l'assurera contre les grands risques de la vie: invalidité, vieillesse, décès, chômage. Le jour où nous aurons obtenu ces améliorations — et ce jour-là seulement — sera résolu le grand problème de la vie ouvrière: l'incertitude et l'angoisse de l'avenir.

Ce programme, formulé dans nos Congrès, nos Syndicats le réalisent peu à peu. Ils obtiendront son application totale lorsque tous les ouvriers auront compris qu'ils doivent se grouper dans les rangs de notre vaste organisation qui leur assure une doctrine certaine, du fait qu'elle s'inspire des principes chrétiens, et une précieuse collaboration avec les pouvoirs publics, du fait qu'elle est organisée sur une base nationale.

Léonce GIRARD

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social: MONTREAL

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$132,000,000

Toutes opérations de banque et de placement

563 BUREAUX AU CANADA

EMILE-NAP. BOILEAU,
Sec.-trés.

ULRIC BOILEAU,
Prés.-gérant

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

EDIFICES RELIGIEUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

MICHEL CHOUINARD, Ltée

ENTREPRENEURS

FERBLANTIER, COUVREURS

3935-3937, rue Adam

Tél.: CLairval 3124

(Coin Orléans)

Directeurs: Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, C.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

Vers l'économie dirigée par le syndicalisme professionnel

Toutes les classes sociales éprouvent le besoin de s'unir et de s'associer, en vue de restreindre la liberté individuelle pour assurer plus de liberté à la collectivité

Il arrive souvent d'entendre l'interrogation suivante, proférée avec un accent de pessimisme: "Où allons-nous?" On répond ordinairement: "Nous ne le savons pas".

On n'a jamais su au juste où le monde allait. On a toujours cru, avec plus ou moins de conviction, que la génération représentée par la jeunesse allait connaître des bouleversements sociaux et des cataclysmes destructeurs. Ils se sont toujours montrés moins affreux que ne les avait prévus l'imagination.

Il n'est pas très juste de dire, à l'heure actuelle que nous ignorons où va le monde. Des signes avant-coureurs nous indiquent trop clairement la direction des idées et des réformes: nous nous acheminons par le syndicalisme professionnel, tout particulièrement, vers une économie étroitement dirigée. Nous-mêmes ou nos successeurs connaissons la rationalisation de la société. Ceci est tellement vrai qu'il n'est peut-être personne qui ne concoure, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement, au règne de l'ordre et de la mesure dans la production et le travail.

La révolution russe, l'hittérisme, en Allemagne, le fascisme, en Italie, le N.R.A. aux Etats-Unis ne sont que des manifestations de cette tendance générale de la civilisation moderne. Un prophète plus osé que je

le suis ou mieux averti des événements futurs, irait peut-être jusqu'à dire que les formes de gouvernement adoptées par la plupart des pays sont déjà périmées et appelées à disparaître bientôt. Le suffrage universel et la prétendue démocratie qui en résulte vivraient leurs derniers jours. Le fait est qu'on se rend compte, de plus en plus que pour restaurer l'ordre social, il faudrait, pour bien faire, avoir recours à des formules politiques nouvelles, les traditionnelles étant à la racine du mal dont nous souffrons.

SYNDICALISME PROFESSIONNEL

Un des chemins que l'on semble devoir prendre, de préférence, pour en arriver à la production ordonnée, c'est le syndicalisme professionnel.

Les hommes éprouvent un besoin aigu de s'unir et de se grouper d'après leur genre de vie et de travail. Les capitaines d'industrie forment des associations nationales et internationales; les ouvriers, des syndicats de métier. Les professions libérales et la propriété elle-même se rendent compte de la nécessité de s'unir.

Tous ces groupements n'ont qu'un but: ordonner la société, suggérer au gouvernement des mesures tendant généralement,

à restreindre la liberté individuelle pour assurer plus de liberté à la collectivité. D'un effort commun, qu'ils s'en rendent compte ou non, ils poussent les Etats dans la voie de l'économie dirigée.

MOUVEMENT A DIRIGER

Ce mouvement mérite d'être encouragé. Il serait nécessaire, en même temps, de le diriger, afin que les diverses classes de la société ne s'affaiblissent pas intérieurement en se divisant entre plusieurs organismes professionnels de même genre et ennemis les uns des autres.

Il faudrait aussi que toutes les classifications sociales se syndicalisent en même temps. Une classe de la société, fortement organisée, impose toujours son hégémonie sur les classes désunies et obtient des concessions à leur détriment.

Toutes les classes étant solidement organisées, les revendications des unes et des autres se contrebalanceraient et les divers groupements se feraient des concessions mutuelles.

Guillaume DUNN

A MEDITER

Le hasard m'a fait connaître une parole d'un grand industriel américain, Henry Ford. Je la donne à méditer aux patrons qui liront ces pages. Puissent-ils la mettre en pratique!

"Il existe un commandement pour les industriels, a dit Henry Ford. Il s'exprime ainsi: fabriquez la meilleure qualité possible de marchandises, au plus bas prix possible, en payant des salaires aussi élevés que possible."

G. D.

Cartes Professionnelles

ANTONIO GARNEAU

AVOCAT et PROCUREUR

de l'étude

Bertrand, Guérin, Goudrault & Garneau

276 OUEST, RUE ST-JACQUES - MONTREAL

ERNEST BERTRAND, C.R.,

Substitut Senior du Procureur Général.

C.-E. GUERIN, C.R.,

ANTONIO GARNEAU,

M. GOUDREAULT, C.R.,

H.-N. GARCEAU,

MARCEL PIGEON.

Clairval 2827 CONSULTATIONS: 1 à 3 p.m. — 7 à 9 le soir
Aux Employés de Tramways de Viauville, Maisonneuve et Hochelaga nous recommandons le

DR J.-A. BARRETTE

MEDECINE GENERALE, MALADIE DES FEMMES ET DES ENFANTS, ELECTRICITE MEDICALE

RAYONS: X, ULTRA-VIOLETS, INFRA-ROUGES, DIATHERMIE, COURANTS GALVANIQUES ET SINI-SOUDAUX.

2380 Pie IX — Rés.: Appt 1; Bureau: Appt 2

8069, RUE SAINT-DENIS

Tél. DUPont 5109

F.-EUGÈNE THERRIEN

AVOCAT

Edifice Métropole — Local 505 — 4, rue Notre-Dame Est
Tél. HARbour 0203

Montréal

Hon. Es.-L. Patenaude Gustave Monette Ephrem Monette
Alphonse-L. Patenaude Adolphe Routhier

PATENAUDE, MONETTE, FILION & PATENAUDE

AVOCATS

425 AVE VIGER Tél. HARbour 3154-55 MONTREAL

Tél. MARquette 2636

MARCEL PRIMEAU

TRUDEL & PRIMEAU 57, Saint-Jacques Ouest
AVOCATS Suite 207-8-9

J.-Théo. LEGAULT

J.-Théo. LEGAULT, Jr.

LEGAULT & LEGAULT

NOTAIRES et COMMISSAIRES

Bureau du jour:
152 Notre-Dame Est
Tél LA. 1633

Bureau du soir:
1687 rue LaSalle
Tél. CL. 7506

Consciente de travailler dans sa sphère à l'avancement et au progrès de la communauté

"La Sauvegarde"

trouve naturel d'avoir en ce jour sa place dans l'immense armée des travailleurs.

NARCISSE DUCHARME,

Président.

152, rue Notre-Dame (est)
Montréal.

Téléphone
HA. 7221

Le droit des ouvriers

"Centralisation ou décentralisation"
Progrès et haute finance

Il serait injuste de prétendre que les merveilleuses découvertes qui ont illustré le siècle précédent et qui continuent de nos jours à enrichir le bagage des connaissances humaines n'ont profité qu'à une élite et que la classe des travailleurs n'en a pas eu une part. Il suffit d'examiner la condition des travailleurs vers 1820 ou 1830 pour le constater. Et n'eût été le concours des financiers de cette période, il est probable que la plupart de ces découvertes modernes seraient restées au stade expérimental. La haute finance a donc joué un rôle social utile dans une certaine mesure. Je ne crois pas qu'il soit utile d'insister sur ce point, car il est déjà admis d'une manière générale et il est la raison d'être, morale, du système capitaliste.

Mais, sans chercher à faire porter plus que leur part légitime par ceux qui sont favorisés de la fortune, le profond désordre qui existe depuis longtemps dans la répartition des richesses n'est certes pas imputable au travailleur qui en est la victime.

J'admets que s'il avait prêté une oreille attentive à la voix de Léon XIII, lors de la publication de l'Encyclique Rerum Novarum, qu'il en eût suivi les directives à la lettre, nous ne serions pas dans la situation actuelle. Mais ce n'était pas une raison pour les magnats de l'argent d'abuser de leur situation et de leur force pour ne pas répartir convenablement le travail, source de leur richesse.

Car la richesse n'est qu'une relative: les besoins de l'hom-

me sont limités, mais sa cupidité ne l'est pas.

Normalement, tout le progrès social doit tendre à l'amélioration du sort de la nation. L'homme vit en société dans ce but; et quiconque prend plus que sa part légitime, vole les autres membres de la société d'autant. C'est là que commence le conflit entre le capital et le travail. Ce n'est donc pas de la fortune légitime, même considérable qu'il s'agit.

Dans l'article précédent, j'avais que le droit à une vie heureuse pour tous est un droit naturel. Il est logique d'affirmer que quiconque entrave cette possibilité et empiète sur le droit légitime d'autrui, le lèse dans ses droits. Le boursier qui fait monter à son gré la cote d'une valeur pour ensuite la racheter, quelquefois le lendemain, à bas prix mériterait d'être poursuivi pour manœuvre frauduleuse. Mais la loi positive le protège et l'absout.

Le patron qui ne paie pas le salaire juste et équitable est également coupable; mais là, le droit romain intervient pour proclamer que le libre consentement des parties est la loi juste. Et le travailleur qui serait mort de faim s'il n'avait pas accepté l'offre minime qui lui était faite est réputé "libre" d'accepter.

Le trust qui vend des produits de son monopole ne vous oblige pas de vous servir de ce qu'il offre en vente: vous êtes libres de vous en passer. Son capital est "mouillé": il paie les dividendes sur des placements imaginaires. Le service des in-

térêts vous oblige à payer cher l'usage de cette commodité. Ses taux sont approuvés avec ceux des autres utilités publiques. Il est dans les limites de la loi. Apparemment, vous n'êtes pas lésés. Mais en réalité, vous êtes obligés de travailler, créer à la sueur de votre front des richesses pour payer cette surcharge régulière, ces dividendes sur un capital inexistant; vous et tous les autres consommateurs êtes volés d'autant.

Certaines institutions de crédit ont le privilège d'émettre de la monnaie fiduciaire. L'opération est légitime dans certaines limites. Mais il n'en est pas moins vrai que tout ce capital de papier imprimé rapporte des intérêts que la masse doit payer un jour ou l'autre. Est-ce à dire qu'elles devraient être socialisées? Je ne suis pas prêt à me prononcer; mais si le crédit dont jouit leur papier repose uniquement sur la valeur morale de la nation où elles opèrent, je serais porté à le croire, au moins en ce qui regarde l'émission fiduciaire.

Les lois protègent les travailleurs contre l'introduction d'ouvriers étrangers; le capital étranger peut venir librement. Pour lui les portes s'ouvrent toutes grandes. Si le Canada était le seul pays habité sur la terre ne pourrions-nous pas le développer faute de "capital" étranger? Pourquoi, la nation qui pouvait fournir tant de capital humain pendant la guerre ne peut-elle pas, sur son crédit, à l'intérieur de ses frontières, trouver le capital nécessaire au développement de ses richesses naturelles?

Quelques financiers internationaux y perdraient peut-être une jolie commission; mais au moins les intérêts que nous servirions à des Canadiens pourraient revenir un jour ou l'autre dans la circulation.

(Suite à la page 12)

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

PREFERENCE ABSOLUE AUX ENTREPRENEURS LOCAUX

Le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal désire que la Ville ne donne ses contrats de pavage, trottoirs, constructions ou travaux quelconques qu'à des entrepreneurs locaux se servant des matériaux manufacturés dans la Cité et employant que la main-d'œuvre de Montréal. Ces entrepreneurs doivent s'engager à payer les salaires raisonnables tels que déterminés au cahier des charges, c'est-à-dire, sur les devis et règlements.

Selon le Conseil Central des Syndicats Catholiques, la Ville devrait s'efforcer d'obtenir de la législature une modification à sa charte lui permettant d'exiger une garantie supplémentaire réelle de tout contracteur étranger afin d'empêcher une compétition qui se fait toujours aux dépens de nos travailleurs.

Les contracteurs étrangers de notre ville amènent en effet avec eux des ouvriers de tous genres qu'ils payent aux salaires qu'ils désirent cependant que nos ouvriers demeurent dans le chômage ou sont obligés de s'offrir à des salaires de famine. Une mesure qui nous paraît très efficace pour remédier à cet état de choses serait que la ville fasse elle-même directement le paiement des salaires des travailleurs employés par ces contracteurs. Ce serait là un excellent moyen de se débarrasser des entrepreneurs étrangers qui font la concurrence aux nôtres en ne payant pas les salaires reconnus. Le gros de la compétition, en effet, ne se fait pas sur les matériaux, mais sur la meilleure administration de l'entreprise, mais aux dépens des ouvriers. Dans tous ses devis, la ville de Montréal devrait se réserver le droit de faire elle-même le paiement des hommes, libre à elle de prendre ce privilège ou non, selon les garanties qu'offre l'entrepreneur.

Le Conseil central des Syndicats catholiques a appuyé cette demande faite à la ville de Montréal sur plusieurs raisons qui méritent l'attention du public.

Toutes les organisations tant patronales qu'ouvrières font actuellement un travail réel pour mettre fin au fléau de la crise. Ce à quoi il faut tendre, c'est à donner aux ouvriers un pouvoir d'achat plus grand. Il ne faut pas que le travailleur, ou la grande majorité de la population, ait juste le strict nécessaire à la vie. Dans ce cas, plus de la moitié de la population resterait dans le chômage puisque les choses nécessaires à la vie sont produites par environ 25 p.c. des ouvriers. Ce qui favorise les industries de tous genres, c'est un pouvoir d'achat étendu.

Mais le premier devoir d'une municipalité, ce n'est pas d'augmenter le pouvoir d'achat d'entrepreneurs ou d'ouvriers étrangers, mais de ses propres citoyens. L'autorité municipale doit considérer comme absolument essentiel que ses travaux soient exécutés par un entrepreneur de la ville avec du matériel fabriqué, autant que possible, par les citoyens. La main-d'œuvre doit être exclusivement montréalaise. Il s'agit de remédier à la situation à Montréal.

Ce n'est pas sans raison que la venue d'entrepreneurs étrangers est mal vue par nos ouvriers. Ces gens nous arrivent avec tout un personnel: contre-maîtres, commis et hommes de métier. Ils ne connaissent pratiquement rien chez nous et prennent la main-d'œuvre qui se présente ou plutôt qui s'offre à meilleur marché. Et nos ouvriers expérimentés et naturalisés demeurent sous le secours direct ou doivent se contenter de salaires de famine. Il est bien évident d'ailleurs que seul le

non-respect de l'échelle de salaires peut permettre à ces entrepreneurs de présenter des soumissions plus basses que nos contracteurs tout en payant des transports très coûteux.

Les entrepreneurs étrangers n'ont pas intérêt à donner satisfaction comme les nôtres. Il leur importe fort peu de se créer une clientèle dans notre ville. Ce qui les intéresse, c'est de se faire un gros profit quand l'occasion leur est fournie. De là la mauvaise qualité de l'ouvrage qu'ils font. De là aussi la grande difficulté pour la ville d'obtenir l'exécution de l'esprit et de la lettre des contrats concernant les "vices cachés" même dans les délais légaux lorsqu'elle a affaire à ces contracteurs.

La ville de Montréal n'est pas chargée de régler le problème du chômage à Toronto ou à New-York. Notre ville présente déjà assez de problèmes et porte beaucoup trop de misères. En employant exclusivement notre main-d'œuvre, en utilisant exclusivement des matériaux fabriqués par les nôtres, en donnant des contrats exclusivement à nos contracteurs qui le méritent, nos administrateurs pourront se rendre le témoignage d'avoir aidé les leurs et d'avoir laissé à notre ville des travaux mieux faits.

Journée de 12 heures

Montréal, 14 août 1933
Monsieur J.-M. Gabias,
Président du Comité exécutif,
Hôtel de Ville,
Montréal.

Monsieur le Président,
Je suis chargé par le Conseil Central des Syndicats Catholiques de porter à votre connaissance que sur les travaux de trottoirs à la première Avenue, Rosemont, des hommes travaillent pendant douze heures consécutives, tandis que des chômeurs en grand nombre tentent en vain de se procurer de l'emploi.

Le Conseil Central vous serait reconnaissant si vous vouliez bien remédier au plus tôt à cet état de choses. Il ne devrait être permis à aucun ouvrier de travailler plus de huit heures. Au cas où la ville emploierait deux équipes de six heures, elle devrait défendre à qui que ce soit de travailler avec les deux groupes.

Veillez me croire, Monsieur le Président,
Votre bien dévoué,

L. GIRARD,
Secrétaire correspondant.

Banques et travaux de chômage

Le Conseil central des Syndicats catholiques présentera bientôt aux autorités fédérales, provinciales et municipales une résolution relative à l'obtention des crédits pour travaux de chômage. Cette résolution a fait l'objet d'une étude sérieuse du comité exécutif du Conseil central.

Les membres des syndicats catholiques désirent que l'autorité publique use de son influence pour forcer les banques à concéder des crédits, lorsque le bien public l'exige. Ce n'est pas à la finance à dicter la conduite d'économie des nations, mais c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de dicter le devoir des institutions, de crédit et de prendre les mesures les plus efficaces pour faire exécuter leurs décisions.

Il est absolument contraire à la logique que les banques puissent refuser à la ville de Montréal les crédits nécessaires à l'exécution des travaux lorsque les plans soumis par la ville ne recevaient pas l'approbation de leurs directeurs. La ville de Montréal est un corps politique solvable et les banques conscientes de leurs privilèges et obligations ne peuvent pas se justifier de lui refuser les sommes nécessaires pour venir au secours des chômeurs, surtout lorsque les autorités provinciales et fédérales ont approuvé les plans de certains travaux. Nos banques jouissent de privilèges très appréciables mais elles ont aussi des obligations. L'importance du rôle social qu'elles jouent dans le bon fonctionnement économique d'une nation est la raison des privilèges qui leur sont octroyés.

Il n'est pas de doute que leur première fonction est la dispensation des crédits. Les ouvriers, et l'ensemble de la population les blâment sévèrement de retarder nos autorités municipales dans les travaux qu'elles se proposent de faire pour subvenir aux besoins des nécessiteux. Il appert, en effet, que les crédits leur ont été refusés par les banques jusqu'à ces derniers temps.

L'assurance que nos institutions financières donneraient à nos autorités municipales les crédits nécessaires permettrait à ces dernières d'examiner la possibilité de faire disparaître les taudis et les remplacer par des logements ouvriers plus conformes à notre conception du logement ouvrier moderne. Seul, un crédit assuré peut permettre aux pouvoirs publics d'entre-

prendre un vaste programme de travaux comme remède à la crise présente. Nos gouvernements obtiendront cette facilité de crédit lorsqu'ils auront indiqué clairement aux institutions financières le rôle qu'elles doivent jouer et qui consiste, non pas à dicter la conduite des administrateurs mais à leur aider en leur fournissant des ressources nécessaires.

Avis aux poseurs de tuyauterie

Montréal, 28 juillet 1933
Syndicats Catholiques Nationaux,
1231 rue DeMontigny est,
Montréal, P.Q.

Cher Monsieur,
Il nous fait plaisir de vous inclure une copie de la loi et des règlements des Poseurs de Tuyauterie.

Nous profitons aussi de l'occasion pour solliciter votre bonne attention en conseillant à vos membres de venir passer leur examen aussitôt que possible, tel que prescrit par la loi.

Nous désirons vous aviser que le Bureau des Examineurs sera ouvert le mercredi de chaque semaine, de 7 à 9h. P.M.

Veillez nous croire, Monsieur,

Vos tout dévoués,
Bureau des Examineurs,
Gaston-P. SAINTE-MARIE,
Examineur.

N.D.L.R. — Nous reproduisons dans un autre endroit du présent numéro la loi et les règlements des Poseurs de Tuyauterie.

LOI CONCERNANT...

(Suite de la page 16)

Règles établies par le Bureau des Examineurs, conformément à l'article 17, du chapitre 176a

1. Pour obtenir une licence, le candidat devra répondre correctement à au moins 80 pour cent pour une licence de contracteur, et à 60 pour cent pour une licence de compagnon, des questions posées sur une ou sur toutes les divisions mentionnées dans la Loi des poseurs de tuyauterie, à laquelle ou auxquelles le candidat désire travailler.

2. Les candidats devront se conformer strictement aux instructions données par les examinateurs lors de leur présentation pour subir un examen. Les discussions et les actes d'insubordination ne seront pas tolérés et les examinateurs pourront ajourner les examens ou refuser d'émettre un certificat à un candidat qui enfreindrait les instructions données.

3. Tout applicant ne possédant pas l'instruction suffisante pour pouvoir répondre lui-même aux questions par écrit peut se faire assister d'une autre personne, pourvu que celle-ci ne soit pas un poseur de tuyauterie, pour écrire ces réponses; cependant, le choix d'une telle personne devra toujours être agréé par l'examineur.

4. Les examinateurs pourront émettre une licence à un contracteur ou compagnon, poseur de tuyauterie qui aura pratiqué son métier durant un grand nombre d'années et sera porteur de bonnes références même s'il a été incapable d'obtenir le pourcentage requis pour son examen, tel qu'indiqué dans l'article 1 de ces règles.

5. Les candidats subiront leurs examens à l'heure et à l'endroit qui leur seront assignés par les examinateurs.

PROGRAMME D'EXAMEN

6. Les candidats pourront être questionnés sur les sujets sui-

vants:
MATIERES GENERALES
Lecture et écriture.
Les quatre règles simples de l'arithmétique.
Lecture des plans.
La connaissance générale de la tuyauterie.

MATIERES PARTICULIERES
Chauffage — Division de métier "A"

Les principes du chauffage à la vapeur et à l'eau chaude.
Calcul de radiation.

Les dimensions des bouilloires, radiateurs, tuyaux, etc.

Les différents genres d'appareils employés pour le chauffage à la vapeur et à l'eau chaude.

Les différentes qualités de tuyauterie et des accessoires.

Mesures de sécurité pour les différents systèmes.

Les détails, en général, de l'installation de la tuyauterie, et la mise en place des bouilloires, radiateurs, pompes, etc.

Réfrigération — Division de métier "B"

Les principes de la réfrigération.

Les différents genres de systèmes de réfrigération à base d'ammoniaque.

Les différents genres d'appareils employés.

Les différents genres et qualités de tuyauterie et accessoires employés.

L'installation générale de la tuyauterie et des accessoires, et la mise en place des appareils.

Les calculs de tuyauterie d'absorption (expansion coils).

Les calculs de l'absorption de la chaleur dans les chambres à refroidir.

Systèmes d'arroseurs automatiques — Division de métier "C"

Les principes des systèmes d'arroseurs automatiques.

Les systèmes de tuyauterie à liquide ou à air.

Les règlements de l'association des compagnies d'assurance-feu (Underwriters) sur ce sujet.

SALON DE CIRAGE
Nouveau procédé pour teindre chaussures et sacs.
Gants et chapeaux nettoyés.
Nous allons chercher l'ouvrage à domicile.
THOMAS BRILOTTI
Tél. DOLLARD 0113
5109, RUE SAINT-LAURENT, près Laurier.

Tél. Cherrier 1133
CITY TIRE SHOP
V. GRENIER, Prop.
Vulcanisation de pneus, pneus neufs et usagés et service général.
Escompte spécial aux membres.
1123 Dorchester E., Montréal

Tél. Cherrier 3431
Vente et Service des Batteries EXIDE.
Collette Battery Service
Réparation du système électrique d'automobile.
Batteries chargées, réparées et emmagasinées.
1300 DeMontigny E., Montréal

Tél. Cherrier 9110
HENRI SIGNORI
Radiateurs et garde-boue
Carrosseries et soudures de toutes sortes de métaux.
1051, rue Amherst - Montréal

Tél. Harbour 2390
A. BEAUREGARD, Prop.
Model Tire Vulcanizing ENRG.
Spécialité: Vulcanisation de pneus et vitres d'automobiles
Pneus neufs et usagés à vendre. Service et vente de batteries et service spécial aux membres.
366 AVE DES PINS EST MONTREAL

Pneus neufs et usagés — Batteries réparées et rechargées
LAURIER BATTERY
M. WILFRID PROULX, Gérant
98 AVENUE LAURIER O.
Vulcanisation de pneus — Réparations de démarreurs, générateurs, etc.
Accessoires d'automobiles, Gazoline, huiles.
Service rapide et courtols. Appelez pour un essai
DOLLARD 8332

A l'occasion appelez DOLLARD 1345
REMI ALLARD
234 DeCastelnau, Montréal

IMPR. ALLIÉS
SYNDICATS CATHOL. NATIONAUX
Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). Georges Pelletier, administrateur.

Coin des Employés des postes

Notre salut aux travailleurs

Je suis heureux, à l'occasion de la Fête du Travail, de m'associer, au nom de mes camarades de l'Association des Employés des Postes de Montréal Inc., à la manifestation des travailleurs syndiqués. Les employés des Postes se réjouissent d'appartenir à l'immense famille ouvrière dont on chante, avec raison, les vertus et les qualités.

Il est réconfortant, par ces temps de dépression, de constater que l'optimisme règne dans les rangs des artisans à n'importe quelle catégorie qu'ils appartiennent.

Quand l'ouvrier espère, le pays peut entrevoir une vision de prospérité.

Egide GINGRAS,
Président de l'Association des
Employés des Postes de Montréal

vous, et probablement avec tous ceux sous les yeux desquels aurait pu tomber votre lettre par hasard, car il est évident que votre séjour à "l'école" n'a pas été assez long pour que vous puissiez vous lancer à écrire dans les journaux des "articles-critiques" avec succès. L'école elle-même y gagnerait beaucoup à être représentée par des "élèves" qui lui feraient honneur. Car dans notre pays la réclame joue un grand rôle... et votre "article-critique" n'en est certainement pas une... pour les professeurs éminents qui y donnent "cours".

Espérant que vous aurez compris vous-même toute l'importance d'une instruction journalistique solide, j'ai bien l'honneur de me soucrire,

Votre tout dévoué,

JEAN RHIFORT

PLateau 5151

ACHETER CHEZ DUPUIS C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny
et St-Christophe.

L'Assurance sur la vie existe depuis 350 ans

SOUS LE REGNE D'ELISABETH

"On vient de célébrer à Londres le 350^e anniversaire de l'émission de la première police d'assurance.

C'était en 1583, pendant le règne d'Elisabeth. Un nommé Gibbons prit une police de \$1,900. Comme il mourut l'année suivante, la nouvelle compagnie ne fit aucun profit avec lui.

A l'heure actuelle, la seule classe ouvrière en Angleterre porte \$6,000,000 d'assurances industrielles."

Ceci devrait donner à réfléchir à ceux de nos camarades de l'Association qui ne comprennent pas l'importance de l'Assurance-vie, et exposent ainsi leurs familles, en bien des circonstances, à se trouver dans la misère après leur disparition. L'Assurance-groupe de l'Association des Employés des Postes de Montréal donne toutes les garanties nécessaires pour que les employés n'aient pas de raison de négliger d'en faire partie et de protéger ainsi les êtres qui leur sont chers. Notre excellent administrateur, M. Wilfrid Daoust, est toujours à la disposition de ses camarades pour leur indiquer les meilleurs moyens à prendre pour se prévaloir des avantages de l'Assurance-groupe.

Ne soyons pas égoïstes et pensons à demain...

LE PREVOYANT

Dans l'Île Sainte-Hélène

avec les Postiers de Montréal

Le grand pique-nique des Employés des Postes de Montréal, commis et facteurs, a remporté un succès éclatant. 6000 personnes étaient présentes et ont eu l'occasion de se convaincre de la belle et franche camaraderie qui existe entre les divers groupes de la grande famille postale montréalaise. Je ne me permettrai pas de faire ici de longs commentaires sur cet événement social qui fait encore en ce moment le sujet de bien des éloges. Tous nos gens se réjouissent de constater ce que l'union peut faire chez nous et anticipent, avec raison, les jours meilleurs qui attendent ceux qui veulent continuer à coopérer avec les bonnes volontés qui ont à cœur le succès des entreprises des Employés des Postes; et qui réalisent ce que les perspectives de cette union pourraient faire dans un avenir rapproché.

Cependant on me permettra d'adresser des remerciements bien sincères à l'infatigable président des facteurs de Montréal, M. J.-B. Proux, pour le zèle admirable qu'il a déployé au cours de la courte organisation de cette fête de famille. Mes remer-

ciements vont aussi à tous les officiers des deux associations qui ont rivalisé d'efforts et de dévouement. Ils ont vu de leurs yeux la récompense de leur travail. Espérons qu'ils en verront bien d'autres. Il serait trop long d'énumérer les noms de tous ceux qui ont eu la délicatesse de nous adresser des prix, nous le ferons dans un avenir rapproché, tout de même on me permettra de remercier tout particulièrement nos distingués visiteurs et MM. Fernand Roby, Eugène Picard et Lucien Desjardins, de la Presse, ainsi que nos bons amis Edmond Leprohon et Victor Daoust, qui avaient charge de la collection et de la distribution des prix. Ces Messieurs ont droit à toute notre reconnaissance et nous ne manquons pas de le leur dire chaque fois que l'occasion se présentera.

Que ferez-vous l'an prochain au sujet de notre prochain pique-nique? A vous de le dire, Messieurs.

Egide GINGRAS

Promotion de M. Pierre Beaubien

à la National Breweries Ltd.

Les employés des postes de Montréal sont heureux d'offrir leurs plus sincères félicitations à M. Pierre Beaubien, qui vient d'être nommé vice-président en charge de la publicité de la National Breweries, Limited.

Nous n'avons pas à présenter M. Pierre Beaubien aux employés des Postes de Montréal, qui se rappellent avec quelle courtoisie et générosité il a toujours accueilli nos organisations sociales, notamment nos concerts à la radio. Il est arrivé souventes fois que les employés des postes ont eu recours à ses bons services. M. Beaubien était alors à la brasserie Frontenac, pour présenter au public radiophile leurs conférenciers et chanteurs.

Nous ne doutons pas que M. Beaubien continuera de remporter des succès dans ses nouvelles fonctions, c'est du moins le vœu que nous formulons à son endroit.

FRONTENAC

Une lettre de "Jean Rhifert"

à Jean Arantzabé

Montréal, 12 août 1933

Mon cher Jean,

J'ai noté, avec beaucoup d'intérêt, ce que vous écriviez dans votre lettre publiée dans "La Vie Syndicale" en juillet dernier, ce que vous affirmez à l'effet que "l'école des Journalistes" sera encore ouverte l'an prochain. Je m'en réjouis pour

LE SIROP du Docteur GARNIER

vous débarrassera des
TOUX, RHUMES, BRONCHITES,
ENROUEMENTS, etc.

35c la bouteille.

EN VENTE
DANS TOUTES
LES BONNES
PHARMACIES

Agents spéciaux:

PHARMACIES MODELES GOYER
256 STE-CATHERINE EST (Près Ste-Elisabeth) HArbour " 1278 STE-CATHERINE EST (Coin Visitation)
Téléphones: 6883 CHerrier 6262 7980 FRontenac 9761

Tonifiez-vous! L'HISTO-FER

du
Docteur GARNIER

est un tonique puissant et un reconstituant
de qualité supérieure.
\$1.25 la bouteille.

Messieurs les membres des Syndicats Catholiques

ENCOURAGEZ

La Cie de Charbon Atlantic

Fournisseurs attitrés du

SECRETARIAT DES SYNDICATS CATHOLIQUES

Anthracite gallois, écossais et américain, charbon Bleu, LaSalle Coke

Spécialité: BOIS DE CORDE

CRescent 3443

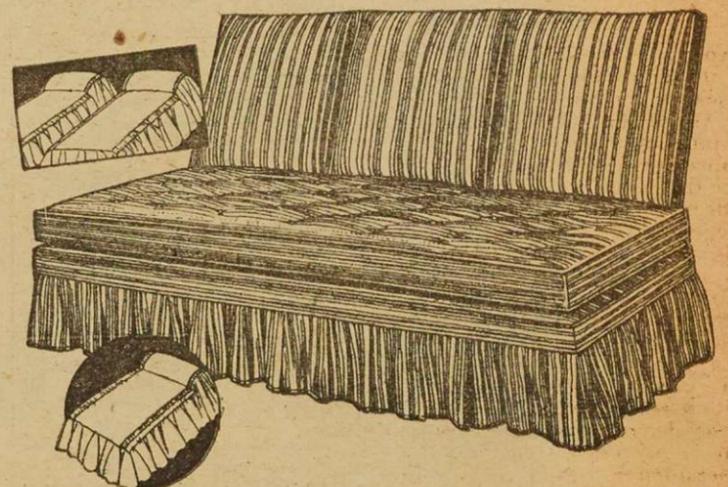
182 Beaubien Est

Canapé "Studio"

Un tel canapé de studio a sa place dans nombre de maisons, car non seulement est-il attrayant d'apparence, mais il peut aussi servir à de multiples usages; il s'emploie comme lit simple, comme lit double et peut aussi se transformer en deux lits séparés. Il est très confortable comme lit et comme canapé. Rég. 28.50, pour

A partir de

\$ 14.50



A. L. DUPONT Limitée

4020 STE-CATHERINE EST

(angle Jeanne-d'Arc)

CLairval 0828

BULLETIN DU BUREAU CONFEDERAL

Importants changements à la tête de la C.T.C.C.

Le 3 de ce mois, à une réunion du Bureau confédéral tenue à Montréal dans l'édifice des syndicats catholiques, M. le chevalier Pierre Beaulé et M. Alfred-Martin Boucher ont démissionné à leurs charges respectives de président et sec.-trésorier de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

La veille de cette réunion, les journaux reproduisaient la lettre de démission de M. Pierre Beaulé adressée au secrétaire-trésorier.

Dans cette lettre qu'il adressait à M. Martin Boucher, l'ex-président de la C.T.C.C. nous disait que, dans les circonstances difficiles que nous traversons, après avoir consulté des hommes sages, tant civils que religieux, il en était venu à la décision de donner sa démission comme président de la confédération des travailleurs catholiques du Canada. Il terminait sa lettre par ces nobles paroles: "Je ne puis quitter le mouvement ouvrier catholique, auquel j'avais voué le meilleur de ma vie, sans payer un tribut d'hommage aux hommes publics, soit du gouvernement fédéral comme du gouvernement provincial, qui se sont toujours montrés de la plus grande courtoisie.

"Je les remercie au nom de ceux que j'ai fidèlement servis durant mon long terme d'office. Je remercie les autorités religieuses qui, en toutes circonstances, se sont montrées, par l'appui soit moral ou financier aux Syndicats catholiques, des hommes à la hauteur de leur position. Je remercie particulièrement les autorités municipales de Québec qui toujours ont fait ce qu'il était possible de faire pour améliorer les conditions des ouvriers de Québec dont j'étais, comme organisateur syndical, le représentant.

"Messieurs les officiers et les membres des Syndicats catholiques du Canada, je laisse le mouvement catholique en vous demandant de rester attachés à la doctrine sociale de l'Eglise comme étant la seule capable de vous donner des directives, particulièrement en ces temps difficiles où tant d'hommes ne savent ce que leur réserve le lendemain. Quoique démissionnaire, je reste convaincu que vous devez suivre les directives de ceux qui sont chargés par la divine Providence de vous donner le mot d'ordre, pour la paix et l'harmonie dans le monde."

Je me soustris très sincèrement votre tout dévoué.

Pierre BEAULÉ

Après la lecture de cette lettre de démission du Président à la séance du Bureau confédéral, M. Alfred-Martin Boucher donna immédiatement, lui aussi, sa propre démission comme secrétaire-trésorier. Les directeurs n'eurent d'autre alternative que d'accepter ces deux démissions. Puis en conformité à l'Art. 49 des statuts et règlements de la C.T.C.C. ils durent procéder sur-le-champ à l'élection de nouveaux officiers intérimaires.

La nomination de M. Osias Fillion comme président lequel était premier vice-président, a amené deux autres changements pour la première et la 2ème vice-présidence. Puis les démissions de MM. P. Beaulé et A.-M. Boucher laissaient Québec sans représentation dans le Bureau, celle-ci fut confiée à M. J.-T. Robitaille, de cette ville.

Voici le communiqué que le Bureau confédéral reconstitué publia dans les journaux après sa réunion:

"La démission du Chevalier Pierre Beaulé comme président de la Confédération des Travail-

leurs Catholiques du Canada a nécessité une réunion d'urgence du Bureau Confédéral qui s'est tenue mercredi soir et hier matin dans l'édifice des Syndicats catholiques de Montréal.

"La démission du président général fut acceptée, mais vivement regrettée par les membres du Bureau. Tous le remercièrent de ses longs et fructueux services à la tête de la C.T.C.C.

"Le Bureau Confédéral dut encore accepter une seconde démission, celle du secrétaire-trésorier, M. Alfred-Martin Boucher, dont le départ fut également regretté.

"A l'unanimité des voix, M. Osias Fillion et M. Alfred Charpentier furent élus respectivement président et secrétaire de la Confédération. M. H. Quevillon, de Hull, fut nommé 1er vice-président; M. G.-A. Gagnon, de Chicoutimi, 2e vice-président, et M. J.-T. Robitaille, de Québec, ex-président de la Fraternité de la chaussure de Québec et ex-échevin de Québec-Ouest, fut nommé directeur.

"Le président et le secrétaire nouvellement élus résident à Montréal. En conséquence, on voudra bien adresser toute correspondance à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231 DeMontigny est, Montréal.

"Tous les membres du nouveau bureau confédéral ont la ferme confiance que les décisions prises sont dans le meilleur intérêt de la C.T.C.C. pour assurer sa consolidation et déclarent avoir agi avec la parfaite conscience de ses responsabilités. Ils espèrent en outre que les autorités religieuses et civiles leur donneront pleine confiance. Ils déclarent vouloir se conformer entièrement aux directives de l'autorité religieuse.

Voici comment se compose actuellement le Bureau Confédéral: Président: Osias Fillion, Montréal; 1er vice-président, H. Quevillon, de Hull; 2e vice-président, G.-A. Gagnon, de Chicoutimi; secrétaire-général, Alfred Charpentier, de Montréal. Directeurs: Emile Tellier, des Trois-Rivières; Albani Bouchard, de Saint-Hyacinthe; Adélar Collette, de Sherbrooke; et J.-T. Robitaille, de Québec.

Un rapport complet de la susdite réunion du B.C. sera envoyé sous peu à tous les groupements affiliés à la C.T.C.C. Le Bureau se réunira de nouveau, aussitôt que possible, avec l'aumônier de la Confédération, M. l'abbé Georges Côté, pour voir s'il est opportun autant que nécessaire de tenir un congrès cette année.

Le B.C. actuel compte sur la bonne coopération de tous les corps confédérés pour continuer à assurer le progrès de la C.T.C.C., et promet, en retour, son entier dévouement.

Osias FILLION, président.

Alfred CHARPENTIER, secrétaire.

Montréal, 31 juillet 1933.

Monsieur Alfred Charpentier, Sec. de la C. T. C. C., 112, Hermine, Québec.

Cher confrère,

Sachant que vous assisterez bientôt à une assemblée du Bureau Confédéral, je me fais un devoir de vous donner un bref compte rendu d'une assemblée de propagande que des représentants des Syndicats de Montréal ont tenue à Valleyfield, lundi, le 17 juillet 1933. Je ne ferai que noter en passant les principaux points qui sont de nature à intéresser le Bureau Confédéral.

1.—A la suite d'une entrevue que nous avons eue avec M. G. Saint-Onge, député de Valleyfield, et après avoir demandé l'avis de nos directeurs de Montréal, M. J.-B. Delisle, M. Grandguillot et moi-même sommes allés rencontrer les ouvriers de Valleyfield dans le but de leur parler de l'organisation. Valleyfield compte environ 1,400 ouvriers désireux de se syndiquer et faisant déjà partie de l'organisation en formation à cet endroit.

2.—Ces ouvriers et ouvrières (leur association compte autant de femmes que d'hommes) sont divisés en quatre grandes sections: les ouvriers du coton, les journaliers, les menuisiers et les machinistes. Tous ces ouvriers tiennent souvent des assemblées conjointes. Toutefois, chaque groupe a son comité de griefs, chargé de régler toutes difficultés non seulement entre les membres, mais encore avec l'extérieur. L'organisation compte encore un comité central composé des présidents des autres sections et qui a la direction générale.

3.—La raison première qui a déterminé les ouvriers de Valleyfield à se grouper en associa-

tion, c'est la situation lamentable qui est faite aux ouvriers du coton. Ces derniers, d'ailleurs, sont de beaucoup les plus nombreux dans le syndicat. Nous leur avons suggéré de faire des démarches auprès de la Compagnie en vue d'obtenir un comité de boutique (ou comité de shop) nommé parmi les employés et chargé de négocier avec les représentants de la Compagnie sur toutes questions ayant trait aux conditions de travail des ouvriers. Nous leur avons promis de notre côté de faire des démarches auprès du Ministre et du sous-ministre du Travail afin de leur faciliter l'obtention de ce privilège.

4.—Les syndicats de Valleyfield seraient désireux de se former en Syndicats Catholiques et de s'affilier à la C. T. C. C. Ils ont d'ailleurs besoin de secours pour faire un succès de leur organisation.

Toutefois, vu que les contributions des membres sont minimes, nous ne croyons pas que ce syndicat puisse payer pour son affiliation à la Confédération le taux réglementaire.

Le Bureau confédéral voudra bien nous dire s'il serait possible d'affilier ce syndicat à des conditions plus faciles pour le moment actuel.

Veillez me croire, cher confrère,

Votre bien dévoué,

L.G., Sec. Gén.

Communiqué du Bureau Confédéral des Travailleurs Catholiques du Canada

La démission du Chevalier Pierre Beaulé comme président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a nécessité une réunion d'urgence du Bureau confédéral qui s'est tenue mercredi soir et jeudi matin dans l'édifice des Syndicats Catholiques de Montréal.

La démission du président général fut acceptée, mais vivement regrettée par les membres du Bureau. Tous le remercièrent de ses longs et fructueux services à la tête de la C.T.C.C.

Le Bureau confédéral dut encore accepter une seconde démission, celle du secrétaire-trésorier, M. Alfred-Martin Boucher, dont le départ fut également regretté.

A l'unanimité des voix M. Osias Fillion et M. Alfred Charpentier furent élus respectivement président et secrétaire de la Confédération. M. H. Quevillon, de Hull, fut nommé 1er vice-président, M. G.-A. Gagnon, de Chicoutimi, 2e vice-président et M. J.-T. Robitaille, de Québec, ex-président de la Fraternité de la Chaussure de Québec et ex-échevin de Québec-Ouest, fut nommé directeur.

Le président et le secrétaire nouvellement élus résident à Montréal. En conséquence on voudra bien adresser toute correspondance à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231 DeMontigny est, Montréal.

Tous les membres du nouveau bureau confédéral ont la ferme confiance que les décisions prises sont dans le meilleur intérêt de la C.T.C.C. pour assurer sa consolidation et déclarent avoir agi avec la parfaite conscience de leurs responsabilités. Ils espèrent en outre que les autorités religieuses et civiles leur donneront pleine confiance. Ils déclarent vouloir se conformer entièrement aux directives de l'autorité religieuse.

Voici comment se compose actuellement le Bureau confédéral: Président, Osias Fillion, Montréal; 1er vice-président, H. Quevillon, de Hull; 2e vice-président, G.-A. Gagnon, de Chicoutimi; secrétaire général, Alfred Charpentier, de Montréal; directeurs: Emile Tellier, des Trois-Rivières; Albany Bouchard, de Saint-Hyacinthe, Adélar Collette, de Sherbrooke et J.-T. Robitaille, de Québec.

Comme quoi les salaires raisonnables sont payants

Il ne manque pas de gens pour prétendre qu'en exigeant des salaires raisonnables en temps de crise, les unions ouvrières, dans la construction, paralysent l'activité dans cette industrie.

Voyons comment cette prétention n'est pas sensée.

Prenons deux maisons pareilles, faites avec les mêmes matériaux. L'une a été construite à salaires raisonnables, l'autre à salaires de famine. La première a-t-elle coûté plus cher? Je ne le crois pas. Au contraire l'expérience prouve que c'est la seconde qui a coûté le plus cher et cela pour trois raisons principales.

1o Parce que comme ce sont généralement des ouvriers in-

compétents qui travaillent pour dire plus de temps et moins des salaires de famine, cela veut dire plus de temps et moins d'ouvrage; 2o Parce qu'il faut souvent défaire et refaire l'ouvrage des incompetents, ce qui est temps perdu et double salaire; 3o parce que l'ouvrier rémunéré à petit salaire ne donne pas le même rendement que s'il est bien payé.

Puis ne sait-on pas que l'entretien d'une bâtisse faite par des gâcheurs est toujours plus élevé que si elle a été construite par des ouvriers connaissant bien leur métier? C'est au bout de quelques années que cela devient un item important sur le revenu. Et ne sait-on pas qu'une maison de rapport bien cons-

truite se loue toujours de préférence à une autre mal construite? Un propriétaire qui voit ainsi sa maison déserte n'est pas lent à comprendre qu'il eût mieux fait d'employer une meilleure main-d'oeuvre.

La conclusion, c'est qu'employer des ouvriers compétents et les rémunérer convenablement même en temps de crise, ça ne peut être qu'au profit des constructeurs. Par ailleurs seuls ceux qui en agissent ainsi font leur part pour faire cesser la crise!

Emile TELLIER, des Trois-Rivières.

— Croyez-vous à l'hérédité? — Sûrement; c'est de cette manière que j'ai acquis tout mon argent.

Le père: C'est un coucher de soleil que ma fille a peint. Elle a étudié la peinture à l'étranger, vous savez.

L'ami: Ah, cela explique. Comme de raison nous n'avons pas de semblables couchers de soleil dans notre pays.

— o — o —

QUEL DOMMAGE!

— Oh! mon pauvre homme, avec ce malheureux accident d'auto, il va être muet.

— Comment, muet pour un nez cassé?

— Mais oui, Madame, mon mari ne parlait que du nez.

Tél. Frontenac 0662
Spécialités: Tributs Floraux,
Bouquets de Mariées.
Mlle A. LAFLECHE
FLEURISTE
1256 rue Ontario E., Montréal.
(Ouvert le dimanche
et tous les soirs)

Charland & Charland
Avocats et Procureurs
57, RUE ST-JACQUES OUEST,
Montréal
Tél. Plateau 2673
J.-R. CHARLAND
2373 Monsabré,
Notre-Dame des Victoires
Tél. Clairval 0628M
Bureau du soir pour le Nord:
GERMAIN CHARLAND
6992, rue St-Denis
Tél. Dollard 5243

Tél. AMherst 5544
CHerrier 0376
Pharmacie
PINSONNAULT
1390 Ontario Est, coin Plessis,
Montréal.

Tél. CHerrier 6488
Résidence: 1615 St-André
FRontenac 5662
J.-Edouard Jeannotte
NOTAIRE
1306, rue Ste-Catherine E.
MONTREAL

Tél. CHerrier 1882
Echange de Moubles et Poêles
J.-B. Paquin
Marchand de
MEUBLES - POELES
Réparation de poêles, une spécialité — Vente au comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.
Prix spéciaux aux membres.
1192 rue Maisonneuve
Montréal
(Entre Ste-Catherine et Dorchester)

DANS LES SERRES DE L'AIGLE

HISTORIQUE DE L'EMPRISE DU TRADE-UNIONISME AMERICAIN SUR LE MOUVEMENT OUVRIER DU CANADA

PAR ALFRED CHARPENTIER

La première partie de ce travail, parue dans le numéro précédent, décrivait ce qu'était l'organisation ouvrière au Canada avant 1881 et relatait l'origine de la pénétration des unions internationales en ce pays jusqu'en 1886.

Cette seconde tranche continue à raconter la pénétration de ces dernières jusqu'à 1900

1886 - 1898

LA FEDERATION AMERICAINE DU TRAVAIL

En 1886, il y avait cinq ans que la "Fédération des Unions de Métiers et du Travail des Etats-Unis et du Canada" menait une existence de langueur et de sacrifices. Son avenir était sombre. La cause reposait dans la demi-alliance qu'elle avait formée, lors de sa fondation, avec l'Ordre des Chevaliers du Travail, en permettant l'affiliation des "assemblées des métiers" de ce dernier.

L'Ordre ne devait plus organiser que des "assemblées mixtes", mais ne tint pas parole et continua de multiplier les "assemblées de métiers".

Se voyant trompée, la nouvelle Fédération élimine donc de sa constitution, en 1886, le droit des Chevaliers du Travail de s'y affilier, condamne leurs tactiques, modifie son nom en celui de la Fédération Américaine du Travail, énonce explicitement les principes qui la distinguent de l'organisation rivale et engage une lutte sans merci contre elle.

SUCCES DE LA FEDERATION AMERICAINE

Cette attitude énergique, aidée du fiasco des nombreuses grèves des Chevaliers du Travail en 1886, valut à la "Fédération Américaine", à partir de ce moment, la garantie d'une victoire prochaine. Dix ans après, aux Etats-Unis, les Chevaliers du Travail n'existaient plus que "sur le papier".

Dès 1887 leur déclin s'annonça au Canada, d'abord dans l'Ontario, et sept ou huit ans plus tard dans le Québec.

De 90 assemblées locales qu'ils comptaient dans l'Ontario en 1886, il n'en ont plus que 10 en 1901; dans le Québec, il pouvait y avoir une soixante d'"assemblées" en 1891, contre 17 en 1901.

PREMIERE INFLUENCE

Evidemment, c'est l'année 1886 qui marque le moment précis où la Fédération Américaine du Travail commence, non pas officiellement, comme douze ans plus tard, mais indirectement, à exercer son influence sur le mouvement ouvrier du Canada. Cette influence se traduit par la disparition graduelle des Chevaliers du Travail, qui ne peuvent tenir devant la supériorité du système d'organisation que celle-là leur oppose, et par l'impulsion considérable qu'elle donne aux vieilles "internationales" déjà établies au pays, comme aux nouvelles à y venir qui n'attendaient que l'heure propice pour satisfaire leur désir.

ACTIVITES DE LA F. A. du T.

La Fédération Américaine venait donc de prendre un nouvel essor. Guidée par le cerveau supérieur de M. Samuel Gompers, qui en devint alors le premier président permanent et salarié, elle ne se contente plus de s'affilier des unions, elle se met à en créer de nouvelles.

Son activité, dès lors, s'emploie à former soit des unions de métiers soit des unions fédérales; elle fédère en "union nationale" les unions d'un même métier qui sont isolées; elle subdivise ses unions fédérales en unions de métiers qu'elle fédère ensuite en union nationale.

A cette époque, et pour environ une décennie, la Fédération Américaine ne se préoccupe presque exclusivement que de l'organisation des ouvriers des Etats-Unis. Aussi consacre-t-elle tous ses efforts à la formation d'unions nationales par le moyen que nous avons vu. De fait, susciter et former des "unions nationales" est l'expression couramment employée dans les délibérations des conventions de cette époque.

TRANSFORMATIONS DES UNIONS NATIONALES

Vers 1890, une vingtaine d'unions internationales devaient déjà fonctionner au Canada; si neuf ans plus tard leur nombre se doubla pour être encore trois fois supérieur en 1903, c'est parce que les "unions nationales", fondées par la F. A. du T. se transformèrent rapidement dans cette décennie en "Internationales". Souvent, elles proclamaient cette transformation avant même d'avoir des succursales locales régulières dans notre pays: se déclarant internationales dans le seul but de faciliter leur pénétration.

NOUVELLES INTERNATIONALES

En 1899, le nombre des organisations américaines qui opèrent au Canada est de 37 (1). De 1886 à 1899 il en est entré 19 dans autant de métiers nouveaux. Classifions-les par catégories d'ouvriers:

Machinistes, employés de tramways, tailleurs-couturiers, relieurs, vernisseurs et polis-seurs, cordonniers tapissiers, facteurs de patrons, mineurs, boulangers constructeurs de wagons de fret, forgerons, constructeurs de bouilloires, fabricants de tabac, confectionneurs, monteurs de poêles, métallurgistes, manutentiers de fret, barbiers.

ENCERCLEMENT

Il ne faut pas croire que ces internationales ont toujours eu pour tâche d'organiser toutes les unions locales canadiennes. Ce qu'elles ont fait généralement, ce fut de les soumettre à leur organisation.

Commencé depuis longtemps dans l'Ontario, c'est vers 1894 (2) que ce mouvement

(1) Voir l'"Indicateur des unions ouvrières", dans la G. du T. des années 1901-02.

(2) En 1894 le Conseil Central National de Montréal est divisé en deux par la fondation du "Conseil fédéré" affilié à la F. A. T.

d'encerclement de nos unions canadiennes commença à se faire dans le Québec pour prendre des proportions extraordinaires de 1900 à 1903.

Presque toutes les "internationales", qui avaient pris pied en terre canadienne en 1899, étaient, on n'en peut douter, affiliées à la Fédération américaine du travail. Cette dernière les lignes géographiques" qui, en 1896, les services d'un organisme salarié et de 680 autres volontaires. Il est certain que sur ce nombre l'Ontario et le Québec ne manquaient pas de membres zélés qui veillaient sur les intérêts de la F. A. du T. Aussi elle put facilement contrecarrer le mouvement séparatiste, "selon les lignes géographiques" qui, en 1891, se développait dans ces deux provinces.

Ce mouvement devait être le résultat de la rancoeur chez certains Chevaliers du travail d'Hamilton, de Toronto, de Montréal, de Québec, à la suite de l'écrasante et définitive condamnation des Chevaliers du travail par la Fédération américaine... en cette même année 1897.

1898-1900

La Fédération américaine du travail et le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Mais en gens pratiques qu'étaient les chefs ouvriers américains, ils ne pouvaient négliger les principes des relations aussi fraternelles que possible avec les chefs ouvriers canadiens, pour dissiper leurs susceptibilités, les amadouer à leur guise et donner aux unions internationales une plus grande poussée en terre canadienne, pour finir par absorber tout le travail organisé du pays dans le trade-unionisme américain.

TRIOMPHE DE L'ESPRIT CONTINENTAL

Tout cela devait s'accomplir dans le court espace de quatre ans. C'est dans cette brève période que l'esprit continental américain devait trouver son plein épanouissement dans le monde ouvrier du Canada. Lentement introduit d'abord, de 1865 à 1881 par les unions internationales des métiers basiques: ceux de l'imprimerie, du transport, du bâtiment et des métaux, facilement accueilli par un grand nombre d'ouvriers canadiens, revenant de leur double exode aux Etats-Unis, vers 1870 et 1894, cultivé sur une grande échelle par les Chevaliers du travail, pendant dix ans, par l'inoculation de leurs principes de démocratie et d'humanitarisme, cet esprit continental reçoit, après 1887, avec la Fédération américaine, une impulsion nouvelle irrésistible.

RELATIONS FRATERNELLES

Or, qu'arrive-t-il en 1898? Pour la première fois, nous voyons la Fédération américaine et notre Congrès des métiers et du travail entrer en relations fraternelles officielles. Invitée sans doute par ce dernier, la F. A. du T. délègue M. Thos. Kidd à la convention du "Congrès" tenue cette année-là à Winnipeg. (C'était la première fois que le C. des M. et du T. fondé depuis 1883, siégeait dans le Manitoba). Deux mois après, c'est le Congrès qui se fait représenter à la con-

vention de Louisville, Ky., de la F. A. du T. par son président, M. David A. Carey.

DON DE CENT PIASTRES

Et, en généreuse intéressée, la Fédération américaine remet à M. David-A. Carey, "pour aider le "Congrès" dans son agitation législative", un don de cent piastres, qu'elle renouvelle l'année suivante et qu'elle porte au double deux ans plus tard.

Pendant quatre ans, M. D.-A. Carey est le délégué fraternel du Congrès à la F. A. Les premiers effets de cette fraternité ne sont pas lents à se faire voir. Accusant une avance sans précédent dès 1899, le travail d'organisation ouvrière au Canada se fait sur une échelle presque prodigieuse en 1900.

PROGRES ETONNANTS

Vers la fin de cette année, la Fédération américaine annonce avec orgueil qu'elle a enrôlé 10,157 membres dans les unions

internationales et ses succursales. En 1900, quatorze nouvelles "internationales", presque toutes formées par elle-même, viennent chercher au pays nombre de filiales. L'Ontario est littéralement envahi, puis c'est la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et ensuite le Manitoba et le Québec. Pour la première fois elle fonde au pays 22 unions fédérales durant cette seule année.

Ces progrès étonnants du trade-unionisme américain au Canada ne découlaient pas seulement des rapports fraternels récemment inaugurés, mais surtout du profit que la F. A. T. sut tirer de la veulerie des chefs ouvriers canadiens; du retour de la prospérité industrielle, suscitée par le commencement d'un grand courant d'immigration et enfin, du fait qu'elle dirigea sur le pays une armée d'organiseurs dont vingt déjà étaient salariés.

(A suivre)

DEPARTEMENT du SECRETAIRE de la PROVINCE de QUEBEC
L'Hon. ATHANASE DAVID, Secrétaire général.

Enseignement technique

ECOLES TECHNIQUES

Montréal - Québec - Hull

COURS TECHNIQUE :

Cours de formation générale technique préparant aux carrières industrielles. (Trois années d'études.)

COURS DES METIERS :

Cours préparant à l'exercice d'un métier en particulier. (Deux années d'études.)

COURS D'APPRENTISSAGE :

Cours de temps partiel organisés en collaboration avec l'industrie. (Cours d'imprimerie à l'Ecole Technique de Montréal.)

COURS SPECIAUX :

Cours variés répondant à un besoin particulier. (Mécaniciens en véhicules-moteurs et autres.)

COURS DU SOIR :

Pour les ouvriers qui n'ont pas eu l'avantage de suivre un cours industriel complet.

COURS D'ARTS ET METIERS

Section des Métiers

COURS DU SOIR :

Montréal, Port-Alfred, Chicoutimi, La Tuque, Beauceville, Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Sherbrooke, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Lachine, Shawinigan Falls.

Ces cours s'adressent tout particulièrement aux ouvriers et couvrent plusieurs sujets tels que: Dessin industriel, Mathématiques de l'ouvrier, Electricité, Lecture, de plans, Travail du bois, etc., etc.

AUGUSTE FRIGON,

Directeur Général de l'Enseignement Technique
1430, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Résultats positifs de la conférence économique

La théorie de la valeur --- Finance et travail

Par B. Grandguillot

La conférence économique de Londres qui vient de se terminer est peut-être celle dont les résultats feront mieux sentir aux diverses nations qui y ont participé, le dynamisme puissant des lois économiques que l'on veut contraindre. Et si de son résultat, en apparence "négatif", comme conclusion logique, découlait une plus saine compréhension des nombreux phénomènes sociaux qui avaient présidé à sa naissance, elle serait alors la première à contribuer au rétablissement moral des peuples épuisés.

On doit admettre que les hommes d'Etat qui y ont participé, ont tous fait un effort sincère, pour servir loyalement les intérêts de ceux qui les avaient délégués. Les comités ont travaillé consciencieusement. Mais les difficultés sans nombre, d'ordre économique, politique et technique, la situation totalement différente des divers groupes de peuples, créanciers ou débiteurs, producteurs agricoles ou industriels, différence profonde du "standard of living" chez diverses nations qui influence la circulation des richesses, — tout concourait à l'élaboration de la réponse finale et unanime: nous sommes parfaitement d'accord sur le but à atteindre; et le seul moyen d'y parvenir, c'est d'y viser "chacun chez soi". C'était, sous une forme moderne, la répétition de l'histoire de la Tour de Babel.

Annoncée à son de trompe depuis plus d'un an, préparée avec soin par ceux qui passent encore aujourd'hui pour des économistes de renom, le monde entier s'attendait à ce que des réponses directes aux questions inscrites à l'agenda allaient lui apporter le soulagement désiré.

Mais puisque ces réponses ont trompé l'attente générale et qu'elles ont été soigneusement motivées, force est de conclure que l'agenda n'était pas ce qu'il eût dû être; et si l'on veut trouver le résultat de cette conférence, il le faut chercher dans les causes qui motivèrent sa convocation, dans celles qui présidèrent à la rédaction de son agenda et dans l'ensemble des conversations et des discours qui y furent prononcés.

En marge de la Conférence

Cette recherche devient d'autant plus intéressante que le Président Roosevelt, figure dominante quoique absente de la Conférence, commençait à

mettre à exécution ses propres résolutions, diamétralement opposées à celles prévues comme base de la renaissance économique et dictait le mot à mot des réponses de ses délégués, parfois trop enclins, à son gré, à se ranger à l'avis de la majorité, sur la question considérée "primordiale" (?) de la stabilisation des monnaies.

Le Canada, représenté par son premier ministre, qui dès l'été de 1932, dans son mémorable discours de London qu'il tenait à répéter au cours de l'hiver à Toronto, où il affirmait sa résolution d'employer tous ses efforts au maintien d'une "Saine monnaie", perchait tour à tour et pour une stabilisation temporaire et pour une alliance monétaire impériale et américaine. (1)

Les Etats-Unis semblent vouloir s'affranchir de ces principes, malgré leur position de détenteurs d'environ un tiers du tonnage d'or actuellement extrait. Mettant la prospérité de la nation bien au-dessus de la valeur d'une "saine monnaie", par conséquent au-dessus de celle d'une certaine d'individus qui ont intérêt à maintenir la valeur élevée du médium d'échange — c'est-à-dire les bas salaires et les produits à vil prix, — leur gouvernement entend rester maître de faire chez lui ce que firent la France, la Belgique et l'Italie. Par une série de manœuvres économiques, Roosevelt veut provoquer la diffusion d'un pouvoir d'achat puissant parmi la masse de ses travailleurs. Il demande ouvertement la coopération de tous pour y parvenir. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ses délégués, à toutes les invitations pressantes qui leur furent faites, répondissent par un "non possumus" général.

Les causes "premières" de la convocation de la Conférence sont évidemment les mêmes que celles de la crise actuelle. La cause "seconde" est l'espérance de trouver un remède commun pour la maîtriser. Mais puisqu'il était connu et admis qu'elle était

(1) Je dois rappeler ici que les monnaies, même dans les pays les plus conservateurs et les plus riches en métal "or", dépendent d'une certaine valeur, établie empiriquement en 1864 et en 1881 et que depuis cette époque, pour des raisons que je n'ai pas à discuter ici, aucune révision n'a eu lieu. Les cotes de la Bourse ne portent que sur le papier. Lorsqu'une vente est payée en or, c'est un véritable troc — valeur de marchandise contre valeur de métal. Ainsi le veulent les partisans du système monétaire actuel, basé sur l'étalon "or", immuable étalon de valeur.

d'ordre moral, il aurait pu paraître évident que chaque nation devait lutter courageusement chez elle contre l'ensemble des institutions qui avaient favorisé l'avènement de cet état de choses contraire à la saine morale.

L'agenda

La préparation de l'agenda avait été confiée à des économistes de réputation mondiale. Les principaux points qu'ils avaient jugé important de faire discuter étaient: stabilisation des monnaies, barrières douanières, rationalisation agricole et industrielle. L'objectif, suivant l'agenda, n'a tions et des discours permet de tirer immédiatement certaines conclusions générales. L'objectif, suivant l'agenda n'a pas été atteint; il n'y a aucun doute à ce sujet. Mais je suis loin de penser qu'elle a été inutile, et, pour de multiples raisons, je soutiendrais la thèse contraire.

La manifestation la plus évidente de la crise économique est sans contredit cette hideuse plaie du chômage qui, telle une tache d'huile, s'agrandit continuellement, forçant des millions d'êtres humains, dépourvus de tout pouvoir d'achat, à vivre aux dépens de la charité publique, ou des maigres salaires, que des travaux publics leur permettent de gagner.

On aurait raisonnablement pu s'attendre que des "sociologues" avertis auraient concerté un programme social, tendant à circonscrire cette nouvelle situation qui fait que la surproduction est une cause de misère, que l'abondance de biens est une source de paupérisme.

Ces économistes de l'Ecole financière n'avaient pas prévu que **quelqu'un** "oserait" s'intéresser encore à l'être humain; ils n'avaient pas songé que le bonheur du travailleur pèserait dans la balance des mesures internationales; il ne leur était pas venu à l'idée qu'un grand pays déciderait de marcher seul, dans la voie de rénovation économique qu'il s'était tracée. Pour concilier les intérêts divergents des divers Etats, il aurait fallu procéder d'abord à une discussion sur l'essence des "valeurs" et de leur représentation en fonction du "facteur humain", le seul intéressé dans toute la Conférence. Et c'est le conflit entre les désirs de la haute finance, rédactrice de l'agenda, et le droit des travailleurs au bonheur, qui est l'origine de ce que certains appellent "l'échec" de la Conférence économique mondiale.

Les travailleurs de la Conférence

Maintenant, chaque nation sait que sa prospérité intérieure n'a rien à attendre d'une entente internationale. C'est la hantise de la suprématie commerciale — commerce international, s'entend — qui permet l'évolution de cette théorie utopique de rajustement international. Or, c'est précisément la nation où le chômage sévit avec la plus grande intensité — celle où le machinisme et la Taylorisation sont le plus développés — qui prend les décisions les plus draconiennes pour le maîtriser et semble en bonne voie d'y réussir.

L'agenda ne soufflait pas un mot du travailleur. Si l'on excepte les quelques décisions concernant la réduction des emblavures qui, en temps de mauvaises récoltes, pourraient occasionner une véritable famine, voilà ce qui ressort des raisons apportées par les délégués américains: l'agenda voulait faire établir par les financiers la valeur de la monnaie qui compenserait la valeur du travail et c'est "le besoin" du travailleur qui va établir le niveau de la valeur de la monnaie.

Il est très probable que toutes les nations seront appelées un jour ou l'autre à rajuster leurs monnaies sur l'étalon or américain. Car, si Roosevelt réussit comme il l'espère, l'attraction de la prospérité américaine forcera la main des gouvernements européens, qui, ou le suivront, ou verront l'exode de leurs nationaux vers les pays heureux. Ainsi, tout le matérialisme économique qui servait de structure à l'agenda, préparé par la finance, devait rapidement céder aux assauts de la logique et de la

morale. La question des barrières tarifaires dans ces circonstances ne pouvait plus être discutée. En résumé, des conversations et des discours on peut déduire ce qui suit:

1o. L'or est le métal le plus commode pour servir de monnaie.

2o. La valeur de la monnaie fiduciaire ne peut être établie ni permanemment ni universellement. C'est la valeur d'utilité pour le peuple du pays où elle a cours qui doit en déterminer le niveau.

3o. Le bonheur de la nation est supérieur aux intérêts financiers.

Je ne veux pas m'étendre sur les origines de la doctrine Monroe ni sur ses conséquences historiques. Mais je ne pouvais terminer cette étude sans en rappeler l'esprit.

Les nations européennes qui ont encore présents à la mémoire les événements qui présidèrent à sa naissance ne cherchèrent pas à lutter contre la décision américaine. Tout ce qu'elles purent faire, ce fut de constater que, seul contre tous, mais fort de son indépendance et des raisons morales sur lesquelles il s'appuyait, Roosevelt était décidé de défendre les droits du travail contre ceux du métal.

Et si ces conclusions sont conformes aux faits et à l'histoire de la Conférence, une nouvelle conception de la place relative qu'occupent dans la société la richesse et l'individu — le travailleur — a vu le jour. Il reste à savoir si elle sera suivie et appliquée, car elle renverse le libéralisme économique. Mais, en tous cas, l'expérience américaine est le point de mire de tous les Etats; elles couronne la thèse interventioniste, et si elle est suivie d'un succès durable, le sceptre de la puissance aura échappé aux mains de la haute finance, pour le plus grand soulagement des travailleurs.

Il se prépare à aller au collège

Vous avez un ou des fils. Vous vous préparez à l'envoyer ou à les envoyer au collège. Il importe que vous lui enseigniez de bonne heure la grande leçon de l'épargne.

Un moyen commode et peu coûteux de le faire, c'est de mettre à sa disposition une de nos petites banques à domicile revêtant la forme d'un livre.

Demandez à l'un ou l'autre de nos gérants de vous la montrer.



La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormisdas LAPORTE, K.B., C.P., Président
Chs-A. ROY, Gérant Général.

LE COIN DES IMPRIMEURS

Date des assemblées:

Fédération de l'imprimerie, 4e lundi du mois.

Conseil d'imprimerie, 1er mercredi du mois.

Syndicat des typographes: 3e mercredi du mois.

Syndicat des pressiers de travaux de ville, 2e et 4e lundis du mois.

Syndicat des pressiers de journaux et clichés, 1er lundi du mois.

Syndicat des relieurs, 3e mercredi du mois.

Privilège de l'ouvrier

Moyen de se faire payer

La loi accorde à l'ouvrier qui travaille à la construction ou à la réparation d'un immeuble un moyen très efficace de se faire payer; on l'appelle en loi "Le privilège de l'ouvrier". Ce privilège, de tous ceux que la loi accorde, est probablement celui qui exige le moins de formalité.

Il ne s'étend qu'à 20 jours d'ouvrage, mais il existe dès qu'un salaire quelconque est dû à l'ouvrier sans qu'aucune condition soit nécessaire à son existence; peu importe, que l'ouvrier soit engagé par le propriétaire de l'immeuble ou par un entrepreneur. Cependant, le privilège disparaît si l'ouvrier ne poursuit pas son employeur dans les 30 jours qui suivent la fin des travaux; c'est là la condition de conservation du privilège.

Il est donc important pour un ouvrier non payé, d'aller voir au plus tôt son avocat qui lui indiquera alors les moyens à prendre pour obtenir justice. Si tous les ouvriers non payés, prenaient garde de ne pas laisser s'écouler 30 jours sans recourir à la loi, on pourrait dire qu'aucun salaire ne serait perdu. Ce privilège en effet, passe avant toutes les hypothèques qui peuvent être constituées sur l'immeuble et n'est devancé que par les frais de justice, les frais funéraires et de dernière maladie (lorsqu'il y en a), les cotisations et réparations et les droits seigneuriaux (très rares). Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, sauf de très rares exceptions, l'ouvrier, s'il se prévaut à temps de son privilège, sera toujours payé sur le prix de l'immeuble, immédiatement après les frais de justice. C'est là un avantage ignoré de la plupart de nos ouvriers, et qui cependant leur a été accordé par la loi, afin de les mettre à l'abri de toute perte de salaire.

Encore une fois, il est donc important pour l'ouvrier d'aller voir son avocat au plus tôt après la fin des travaux. Si l'employeur, promettant de payer, demande du délai, que l'employé lui réponde qu'il ne peut lui accorder plus de, disons 20 jours, et que passé ce temps il sera obligé de recourir à la loi afin de conserver son droit.

Le droit des ouvriers

(Suite de la page 6)

En résumé, chaque fois que l'opération financière donne un profit plus considérable que la valeur réelle réclame, la justice sociale est lésée, les ouvriers sont atteints dans leurs droits, car c'est d'eux que doit venir la richesse qui comblera l'excès réclamé injustement.

La justice distributive, qui réclame que la valeur exacte due à chacun lui soit remise, reste une théorie désuète, irréaliste.

Et cependant, même avec ses travers et ses vices, combien le régime capitaliste est préférable au socialisme d'Etat tel qu'il est implanté en Russie, par exemple.

Parmi les hommes réputés riches actuellement, combien sont partis du bas de l'échelle! Combien de travailleurs, ayant même élevé une famille nombreuse, peuvent après avoir fourni leur part de la leur, jouir d'une vieillesse à l'abri de l'inquiétude et du besoin. Nos admirables villages de la province de Québec, avec tous leurs petits rentiers, dont les maisons s'échevaillent au long de la route, sont une des plus éloquentes réponses à ceux qui seraient tentés de nier la justice et les bienfaits du régime capitaliste.

D'ailleurs le désir de posséder ce que l'on a légitimement gagné est trop profondément ancré dans le cœur humain pour qu'on songe à lui nier ce qu'il considère naturel et moral. Et la société qui essaie de faire produire sans une récompense personnelle pour le producteur est certaine de ne pas obtenir de production suffisante pour subvenir à ses besoins.

Ce qui est condamnable, ce contre quoi nous devons réagir, c'est cette cupidité sans bornes qui porte à chercher à s'approprier ce que l'on n'a pas légitimement le droit de posséder.

Toutes les machinations de la finance, les opérations de bourse, les collusions, ne sauraient rendre moral ce qui n'est que légal.

Le droit des ouvriers réclame la cessation de ces abus du régime capitaliste; ils n'en demandent pas plus, mais ils ont le droit moral d'obtenir ce qu'ils demandent.

C'est donc à l'Etat qu'incombe le devoir de réviser l'ensemble de ses lois, d'examiner ce qui favorise une classe aux dépens de l'autre, afin de suppri-

mer toutes ces occasions de concentration des richesses, que l'histoire montre comme origine et cause immédiate de tant de désordres et de révolutions.

Je sais que la lutte entre la puissance financière et la puissance politique sera dure; mais elle est engagée. La lutte contre la crise économique en est la première phase, car elle est la conséquence naturelle de ces abus. Mais de même que l'athlète qui court vers un but ne peut se laisser distraire un instant, de même ceux qui ont mission de rétablir l'ordre social menacé doivent sans arrêt lutter contre les influences occultes qui cherchent à les détourner de leur objectif. C'est le salut même de la civilisation moderne qui est en jeu.

B. GRANDGUILLOT

Extension juridique des conventions collectives

Le Conseil des métiers de l'imprimerie, à sa dernière assemblée a fait demande au Conseil central d'appuyer une résolution relative à l'extension juridique des contrats collectifs. Les délégués du Conseil central ont voté à l'unanimité en faveur de la demande des imprimeurs.

Voici le texte de la résolution:

ATTENDU qu'il est nécessaire de restaurer sans plus tarder le pouvoir d'achat de la masse de la population par la limitation des heures de travail et par la fixation de salaires raisonnables;

ATTENDU que le moyen le plus efficace d'atteindre à cette fin, c'est l'extension juridique de la convention collective qui aura pour effet:

1o De fixer les heures de travail dans une industrie donnée et par là d'aider à l'application de la loi de la limitation des heures de travail;

2o De garantir aux ouvriers un salaire, non pas seulement minimum, mais raisonnable;

3o D'enlever la concurrence entre patrons en ce qui a trait aux salaires des ouvriers;

4o De garantir la survivance des organisations ouvrières ou institutions secondaires absolument nécessaires dans une société pour régler toutes les affaires de moindre importance;

5o De donner à l'Etat son véritable rôle en ce sens que les conditions de travail, salaires et heures de travail, seraient fixées par les patrons et les ouvriers et que l'Etat n'aurait qu'à donner force de loi à ces conventions;

6o D'assurer le respect des lois d'une manière plus efficace en donnant à l'Etat le concours de fortes organisations ouvrières et patronales;

QU'IL SOIT RESOLU que ce Conseil demande au gouverne-

ment provincial 1o d'inviter les patrons et les ouvriers de nos différentes industries à signer des conventions collectives déterminant les heures de travail et les

salaires des employés; 2o de donner force de loi à ces conventions et de les imposer à tous les patrons et ouvriers d'un même métier.



Encouragez les Imprimeurs ayant l'Étiquette



SEPT ateliers importants ont signé des contrats d'atelier FERME avec notre Conseil d'Imprimerie. Ce sont:

L'IMPRIMERIE POPULAIRE Limitée, 430, rue Notre-Dame est;

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, 430, rue Saint-Gabriel;

ARBOUR & DUPONT, Limitée, 429, rue Lagache-tière est;

L'ECLAIREUR, 1725, rue Saint-Denis;

L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS, 7400 Blvd St-Laurent;

L'IMPRIMERIE DU MESSAGER, 4260 Bordeaux;

THERIEN FRERES Limitée, 334, rue Notre-Dame est;

AVIS — Nous livrons vos habits par camion, sur des supports, et toutes personnes qui nous remettent ces supports recevront en échange, des billets de tirage sur deux habits faits sur mesure, d'une valeur de \$30.00. Le premier sera tiré le 1er juin et l'autre le 1er décembre 1933.

NOUS PRESSONS PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ

Nous allons chercher votre nettoyage et pressage le matin et le retournons l'après-midi.

VALET SERVICE

L. SYLVAIN, prop.

766 FULFORD

Willbank 3539



Tél. AMherst 2562

J.-B. Bergeron

Entrepreneur de pompes funèbres et embaumeur

SALONS MORTUAIRES

4228, Avenue PAPINEAU
Vis-à-vis l'église Imm.-Conception.

AMherst 9440

CREMERIE MAJEAU.

Limitée

1565 LAURIER E.



FRontenac 7373
LAIT, CREME, BEURRE, OEUFS, FROMAGES
PROVISIONS

516 RACHEL E.

Pierre l'Ermite

Le "jardin rouge" ...

(LA CROIX)

Cela se passe la semaine dernière, semaine avant les Rogations.

Le Conseil municipal "sans-Dieuiste" du petit patelin rouge de N..., jaloux des lauriers russes, a décidé de faire, lui aussi, un "jardin rouge"...

Il y aurait bien d'autres choses plus pressées à faire..., amener l'eau potable pour éviter la fièvre typhoïde..., bâtir le lavoir..., épauler le Syndicat agricole, etc.

Mais le jardin rouge leur chante, à ces messieurs, comme, à certains jours, on a soif de manger une andouillette à la moutarde ou des tripes à la mode de Caen!

* * *

Au fait, vous ne savez peut-être pas ce qu'est un "jardin rouge"?

Quel mauvais Russe vous auriez fait!

Oh, c'est très simple! Dans le jardin public, ou sur la place du village, on fait deux parterres.

L'un est soigneusement bêché, fumé, arrosé, perlé. On y sème du frais gazon... On y met des fleurs... de jolies fleurs..., les plus jolies fleurs..., mais rouges!

L'autre parterre, lui, reste en friche, avec des orties, des chardons, des teignes. Au besoin, on peut l'émailler de quelques vieux tessons de bouteilles, etc.

Devant le premier parterre, on place une inscription rutilante:

Ce que fait la raison humaine!...

Devant le second, l'inculte, le pouilleux, le teigneux, on plante une pancarte:

Voici tout ce que peut faire le soi-disant Dieu!...

C'est clair, élégant et..., suggestif.

* * *

Naturellement, dans le petit patelin, le jardin rouge fut un événement.

Les paysans vinrent le voir... Mais surtout les gosses!

Le garde champêtre, rouge naturellement, à l'ordre de se tenir là, le jeudi et le dimanche, et de commenter les inscriptions.

On lui a composé un boniment en conséquence. Et si les enfants, après l'avoir entendu, conservent encore la moindre estime pour le "soi-disant Dieu", c'est que, vraiment, ils ont la foi chevillée dans l'âme.

* * *

Le jeune curé, croix de guerre, qui, tous les huit jours, dessert, à motocyclette, le village s'aperçoit tout de suite qu'il se passe quelque chose de pas ordinaire.

Son catéchisme de petits bonhommes devient houleux.

Comme les Rogations approchent, il invite les enfants à prier Dieu avec lui pour les fruits de la terre..., ces fruits qui coûtent tant de travail à leurs chers parents.

Mais, à ce mot "Dieu", il y a, parmi les gosses, une espèce de remous... On se donne des coups de coude... le prêtre perçoit des rires étouffés... un bout de phrase: "Dieu!... Dieu!... Dieu!"

Le curé n'a entendu que le mot "jardin".

Vivement, il réagit:

— Quel jardin?

— Celui de la "mairie", clame un petit très déluré.

— Qu'a-t-il de particulier, ce jardin?

— Il prouve que Dieu ne s'occupe de rien!

— Ah!... il prouve cela?... Eh bien, allons le voir sur place, ce fameux jardin!

* * *

Et le garde champêtre ne fut pas peu étonné de voir arriver, d'un pas décidé, le curé... et, derrière lui, toute sa bande d'enfants.

— Dites donc, père Durand, il paraît que vous avez la preuve que Dieu ne s'occupe de rien ici-bas...?

— Parfaitement!...

Et l'homme moustachu, d'un geste jupitérien, montre la terre jaune, sale, en friche:

— Voici Dieu!...

Puis il désigne l'autre:

— ... Tandis que celle "de la raison humaine"!... Epatant!...

Le curé sourit:

— Je m'incline, garde, devant la raison humaine, quand elle reste à sa place..., quand la grenouille ne se fait pas aussi grosse que le boeuf... Mais, ici, vous la mettez, cette raison, en posture tout à fait ridicule. Car enfin, pour venir au village, j'ai traversé les bois, et j'y ai aperçu de bien jolies fleurs!... du muguet..., des violettes..., des fraisiers..., des marguerites, que l'homme n'a jamais semées...

Pour toute réponse, le garde insiste avec sa canne vers les ronces, les orties, les teignes:

— Dieu!... S'il existe, il est au-dessous de tout!...

* * *

Peu à peu, la foule s'est amassée derrière les enfants.

Le curé n'entend pas être un chien muet:

— Dites donc, garde, est-ce qu'il faut de l'eau pour faire pousser toutes ces fleurs?

— Evidemment. C'est même moi qui les arrose.

— Qui la donne, l'eau...?

— C'est la pluie.

— Est-ce l'homme qui la fait tomber, la pluie...?

— Non.

— Alors, qui est-ce? ...

* * *

— Dites donc, garde, est-ce qu'il faut du soleil pour faire éclorer tout cela...?

— Oui.

— Est-ce l'homme qui le fait luire, le soleil?

— Non.

— Alors qui est-ce? ...

* * *

Le jeune curé se dresse de toute sa taille au-dessus de la foule:

— Ce non... il lui brûle la bouche!... Il ne peut pas le sortir!... Eh bien, moi, je vais vous le dire... vous le crier!... C'est DIEU!... Dieu, que vos ancêtres ont prié ici!... Dieu, que de pauvres gens essayent d'escamoter avec ses propres bienfaits, mais qu'on invoquera toujours! Dieu, qui tient entre ses mains les destinées du monde!... Rappelez-vous le proverbe de vos

pères: *L'homme s'agit... Dieu le mène...*

* * *

Le vin est tiré... Buvons-le!...

— Dites donc, garde?

— Encore!...

— Oui, encore!... Car vous oubliez le principal... Si ce gazon..., si ces fleurs poussent, c'est parce que vous avez semé de la graine...?

— Probable!...

— La graine!... Magnifique et déconcertant mystère!... C'est tout petit... Et, dans cette toute petite chose, il y a la vie... la vie ardente..., la vie précisée..., la vie cachée sous des espèces humbles, sans apparence... Un chêne entier est dans le gland... Un marronnier dans le marron... Est-ce l'homme qui a fait cette merveille de la graine...?

— Vous m'embêtez à la fin!... Je vais prendre l'apéritif...

Et le garde rouge s'en va, grommelant, vers le mastroquet rouge.

* * *

Les enfants ont écouté, comme jamais ils n'écoutent au catéchisme.

Ils sont là, tout frémissants. Jamais ils n'ont vu leur curé aussi ardent, aussi vibrant.

— Nous y reviendrons, mes petits, au jardin rouge!... Je vous dirai pourquoi Dieu a voulu le travail de l'homme... son effort..., sa sueur... Pourquoi il l'associe à son oeuvre de Créateur... Pourquoi, à certains jours..., à certaines heures, il paraît l'abandonner à sa misère... Je vous donne rendez-vous, ici, jeudi prochain, au jardin... Conférence à tout le village... Amenez vos chers parents...

* * *

Hélas!... le jeudi suivant, le jardin rouge n'existait plus.

Les géraniums rouges..., les bégonias rouges..., les rosiers rouges, les pivoines rouges, ont filé chez les dames rouges des conseillers rouges...

Seule, l'inscription reste encore là, oubliée:

Ce que fait la raison humaine!...

Mais elle s'érige au-dessus d'un trou vide, comme un croix qui reste sur une tombe.

Alors, un gosse conclut:

— Ce qu'elle fait, la raison humaine...? Elle est "chocolat"!

* * *

Pierre L'ERMITE

M. Osias Filion, président de la C. T. C. C.

Monsieur Osias Filion vient d'être nommé président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Il est menuisier de son métier.

C'est grâce à sa persévérance à l'étude et à son dévouement pour la cause syndicale qu'il a gagné la confiance de ses confrères du travail organisé.

Monsieur Filion a d'abord étudié. En 1913, il suivait les cours du R. P. Plantier à l'Université de Montréal. Plus tard il assista assiduellement aux conférences des RR. PP. Desgranges et Rhuten. Vers 1914, il faisait partie du Cercle d'étude des Syndicats Catholiques dont M. Arthur St-Pierre était le conférencier et Mgr Gauthier, l'aumônier. Depuis 1918 il fut un fervent du Cercle d'étude Léon XIII; cercle d'étude qui a donné à nos syndicats la plupart de leurs chefs. Pen-

dant un terme M. Filion en fut le président.

M. Filion s'est dévoué pour la cause syndicale. Il suffit d'énumérer les postes qu'il a occupés pour s'en rendre bien compte. En 1914, il travailla à la formation d'un syndicat de menuisiers et de carrossiers, et en 1919, à l'organisation des scieries mécaniques qui devaient plus tard se fondre avec le syndicat des Charpentiers-Menuisiers dont M. Filion fut nommé président. Il est un des principaux organisateurs de notre belle Fédération du bâtiment dont il occupe la présidence depuis la fondation, le 4 octobre 1924.

Dès 1927, le travail de M. Filion dans l'organisation des Syndicats Catholiques était estimé à ce point qu'il reçut en récompense la Médaille Beiremerenti de SS. Pie XI.

Mentionnons encore qu'en 1928, M. Osias Filion était nommé délégué

technique du Gouvernement Fédéral à Genève et en 1932, lors des Fêtes du quarantenaire de l'Encyclique "Rerum Novarum", présentait officiellement à SS. Pie XI la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

L'an dernier, il fut nommé président du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal à la formation duquel il avait grandement contribué.

Aujourd'hui M. Filion est président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Il en était le vice-président depuis 1927.

Nous croyons ne pas nous tromper en présentant notre président général comme un modèle à ceux qui aspirent devenir des chefs ouvriers. L'étude et le dévouement sont la voie du succès.

L. GIRARD

Résidence: HARbour 2318

Madame R. RAYMOND

FLEURISTE

383 EST RUE SHERBROOKE (près rue St-Denis) MONTREAL
HARbour 7626

Vous pouvez pourvoir à l'éducation de vos enfants par une police de

La Confederation Life Association

N. ROMEO BEAUDET, Gérant, Succursale rue Ste-Catherine, Edifice Confederation, Montréal.
F. W. BENN, Gérant, Succursale rue St-Jacques, Edifice Transportation, Montréal.

Tél. HARbour 1196

Code Western "Lachamp"

LAMOITHE & CHARBONNEAU

AVOCATS

J.-C. Lamothe, D.C., C.R.; J.-P. Charbonneau, B.C.L., N. Charbonneau, B.L.C.

Immeuble de la Chambre de Commerce

25 RUE ST-JACQUES EST.

MONTREAL

Avec les compliments de la

Royal Insurance Company Ltd.

M. J.-H. LABELLE, rep.

500 PLACE D'ARMES

Avec les compliments de la

DOMINION STORES Limited

Tél. HARbour 8960

Rés. 918 PRATT, AT. 5593

J.-J. BASTIEN, B.A.A.

ARCHITECTE

308, STE-CATHERINE EST

MONTREAL

Compliments

de

Stop & Shop Limited

L'AIGLE BLEU ET L'ÉTIQUETTE PROFESSIONNELLE

Une grande campagne de relèvement du pouvoir d'achat de la masse des travailleurs américains attire en ce moment l'attention mondiale.

Elle s'inspire des directives du Bureau international du Travail de Genève. Des économistes dignes de ce nom la dirigent au milieu des obstacles, que l'égoïsme individualiste suscite à droite et à gauche. Les industriels et les commerçants qui consentent volontairement en ce moment à l'endosser, reçoivent une carte qu'ils ont le privilège d'exhiber publiquement. C'est l'aigle bleu. Pour le recevoir et le conserver, il faut adhérer aux nouveaux codes qui règlent, dans les divers métiers, les nouvelles conditions du travail; ils comportent une réduction sensible des heures de travail, l'augmentation des salaires et un engagement solennel de ne pas chercher à faire une concurrence déloyale aux autres patrons en s'y soustrayant occasionnellement.

L'expérience est trop récente et trop restreinte pour que l'on puisse en tirer déjà des conclusions. Mais si l'on rapproche les moyens employés de ceux que le travail organisé cherche à implanter depuis longtemps, on est frappé de leur similitude; et on est naturellement porté à se demander s'il n'aurait pas été plus simple pour le gouvernement de "prier" les unions ouvrières de continuer leur travail et de leur accorder la protection des lois.

Certains pays ont déjà accordé aux ouvriers l'extension juridique des conventions collectives: tous les patrons d'un territoire déterminé sont assujettis à suivre les règlements passés d'un commun accord entre employeurs et employés syndiqués.

Des conseils économiques aplanissent les difficultés d'ordre technique ou moral qui peuvent surgir; ils jouent le rôle pacificateur, inévitablement nécessaire, pour prévenir tout *dead-lock*. L'étiquette professionnelle, imprimée sur tous les produits qui peuvent la recevoir est leur aigle bleu, qui garantit au consommateur que le produit qu'il achète n'a pas été manufacturé par une main-d'oeuvre insuffisamment rétribuée.

Je comprends qu'il peut répugner à une certaine classe, qui espère pouvoir bâtir son bonheur et sa prospérité, sur des conditions de vie, pour les travailleurs, assez voisines de celles de l'esclavage, d'accepter même l'idée de la sanction légale à des suggestions parties de la classe ouvrière. Mais le beau désordre qui sévit en ce moment démontre d'une manière si claire la nécessité d'une plus étroite collaboration entre patrons et travailleurs, que je ne serais pas surpris outre mesure de voir une vague d'interventionnisme chasser bien loin — peut-être trop loin — le laisser-faire du libéralisme économique qui n'en peut mais.

Tous les moyens employés par le N. R. A. sont ceux que suggère le travail organisé depuis longtemps. Ils ont peut-être le défaut d'être rationnels. Tant pis pour le goût des utopistes, qui croient pouvoir tout accaparer et ensuite faire encore des échanges

avec ceux qui n'ont "plus rien". Mais il n'en est pas moins vrai que la réduction des heures de travail, l'étiquette ouvrière sont à la base de toutes les demandes du travail organisé.

La seule supériorité du plan Roosevelt — et je me demande si c'en est une — c'est que la contribution est supprimée pour ces unionistes malgré eux. L'Etat y pourvoit à grands frais. On ne saurait reprocher aux unions ouvrières d'avoir exigé de leurs membres une légère rétribution. Mais en face des résultats fournis par l'expérience acquise au cours des dernières décades, il semble qu'il devient préférable que la masse accepte de solder les frais de l'organisation du travail, car le plan Roosevelt n'est pas autre chose que ça.

Il y a bien l'inconvénient du patronage politique qui va s'emparer de cet organisme nouveau. Mais à tout considérer, il faut

faire quelque chose; il faut que l'ordre triomphe de l'apathe et de l'égoïsme individuel; il faut réhabiliter l'organisation professionnelle; et à voir où elle est descendue dans certains pays, on est porté à croire que seule une direction solide peut remettre sur pied l'ensemble des divers organismes qui auraient dû assumer la responsabilité de la restauration sociale. La liberté si chère à tous, ne tolérera pas que la mainmise actuelle par l'Etat sur l'orientation des relations entre employeurs et travailleurs échappe pour toujours aux deux parties intéressées. Mais en attendant le retour à la normale, à l'ordre, contentons-nous de constater que les mesures que préconisent ceux qui commandent l'attention mondiale sont précisément celles du travail organisé.

B. G.

On réclame un programme de travaux avec salaires raisonnables

Montréal, 19 juillet 1933

Monsieur J.-M. Gabias,
Président du Comité exécutif,
Hôtel de Ville,

Montréal,

Monsieur le Président,

J'ai bien l'honneur de porter à votre connaissance qu'à sa dernière assemblée, le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Montréal a résolu de demander au Comité exécutif de la ville de Montréal d'entreprendre au plus tôt possible un programme de travaux qui devront être exécutés par des entrepreneurs disposés à payer des salaires raisonnables sans remises indirectes. Le Conseil Central désire que la nouvelle loi de quarante heures soit mentionnée sur les devis et que ces travaux soient continués sans interruption.

Vous trouverez dans la résolution ci-annexée les raisons qui motivent la demande du Conseil Central.

Espérant, Monsieur le Président, que vous donnerez tout votre appui à cette demande, nous vous remercions à l'avance et nous vous prions de croire en notre haute considération.

L. GIRARD,

Secrétaire correspondant.

Considérant l'acuité de la crise qui continue ses ravages pendant les discussions interminables et sans effet tangible des divers gouvernements;

Considérant l'incapacité totale démontrée par les organisations financières qui se sont arrogé le droit de conseiller les représentants élus du peuple sur les questions de salaires et de déboursés d'argent;

Considérant l'inutilité d'essayer plus longtemps de recourir à des subterfuges pour retarder indéfiniment la mise en opération d'une saine politique de vastes travaux permettant à la population de gagner sa vie par le travail et de supprimer les secours directs, dont les effets démoralisateurs exposent la communauté à de graves dangers de désordres immédiats et

aux conséquences d'un système qui forme une génération de désœuvrés et de paresseux;

Considérant que la politique devrait comprendre qu'il est des moments où il est à propos de ne pas en faire;

Il est résolu: de prier le Conseil de Ville:

Que le programme de travaux suggéré soit entrepris sans plus de retards, et que les contrats soient donnés aux seuls entrepreneurs disposés à payer les salaires approuvés sans remises indirectes d'aucune sorte; que la nouvelle loi de la semaine de quarante heures soit mentionnée dans tous les devis; et que les travaux soient continués sans interruption sur tous les chantiers.

Un catholicisme conquérant

par le R. P. Archambault, S.J.

Un catholicisme conquérant: c'est ce que l'Eglise demande actuellement, par la voix du Souverain Pontife, de ses enfants dans tous les pays du monde; c'est ce à quoi aussi tendent ces allocutions et discours que le R. P. Archambault, S.J., a prononcés devant divers auditoires et qu'il vient de réunir en un volume d'environ deux cents pages.

Le journalisme catholique, le syndicalisme confessionnel, le respect du dimanche, la lutte contre les infiltrations protestantes, la formation d'une élite, le recrutement sacerdotal... autant de questions auxquelles le sort de notre nationalité est lié et qu'il nous faut résoudre, pour son plus grand bien, d'après les directives d'un catholicisme conquérant.

Dans une langue ferme, claire, directe, avec une dialectique vigoureuse et des accents pressants, l'ardent religieux éclaire les esprits et remue les cœurs, il convainc, il entraîne. C'est un puissant appel à l'action catholique. Prêtres comme laïques liront avec profit ce volume. Il se vend 50 sous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 rue Notre-Dame est, Montréal.

Tél. AMherst 1788

J.-W. JETTE, Limitée

ENTREPRENEURS EN CHAUFFAGE ET PLOMBERIE

Spécialités: Plans de pouvoir.

Nous fournissons nos propres plans, si désiré.

2114, RACHEL EST :: :: MONTREAL

Bureau: LANcaster 1771

DESSINS SOUMIS SUR DEMANDE

C. LAMOND & FILS

Manufacturiers de bijouterie et médailles

Insignes en or, émail, or plaqué, argent, bronze et aluminium.

Nous sommes possesseurs de 95% des coins de la maison

Caron Frères Inc.

929, RUE BLEURY :: :: MONTREAL

Tannerie : 4900, rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

A MONTREAL . . .

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'UNE PLACE VACANTE, OU D'UN TRAVAIL A EXECUTER,

Téléphonez immédiatement à

FRontenac 2165

Les Syndicats Catholiques vous garantissent satisfaction.

CHOCOLATS

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques

Demandez les Bonbons de Chez Nous

D'ALBERT MERCIER

CONFISEUR

Chocolats: 20c boîte d'une livre et plus.

Bonbons et chocolats de haute qualité pour toutes occasions.

4654 PAPINEAU

AM. 5639

COURTOIS FRERES

ASSURANCES

ENRG.

1285 rue VISITATION

Tél. CH. 3195

Avec les compliments de

BROSSEAU Limitée

BOULANGERS

5317 DROLET

DOLLard 3535

Gracieusement offert par la

COUNTY FIRE

INSURANCE COMPANY OF PHILADELPHIA

Bureau principal pour le Canada

465 RUE ST-JEAN

MONTREAL

Loi concernant les poseurs de tuyauterie

CHAPITRE 176-a, S. R. Q., 1925
(tel qu'édiclé par 23 Geo. V.,
chapitre 69)

1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi concernant les poseurs de tuyauterie*.

SECTION I

Dispositions déclaratoires et interprétatives:

2. Dans la présente loi:

1o Le mot "ministre" désigne le ministre du travail;
2o Le mot "entrepreneur" désigne et comprend toute personne, compagnie, association ou corporation qui prend à son compte à l'heure, à la journée ou à forfait, par convention verbale, par contrat écrit ou autrement, des travaux d'installation, de réparation ou de réfection d'un, de plusieurs ou de tous les systèmes de tuyauterie, suivants, savoir:

a) Les systèmes de chauffage utilisés pour la production de la force motrice ou la chaleur sous quelque forme que ce soit, dans toute bâtisse ou construction; ces systèmes comprenant entre autres les systèmes à eau chaude par gravité ou à circulation forcée et les systèmes à vapeur fonctionnant à haute ou basse pression ou à vide;

b) Les systèmes de réfrigération de tout entrepôt, bâtisse ou local, destinés à rafraîchir l'air, à refroidir les substances ou à faire de la glace, et qui ont la capacité que déterminera le bureau des examinateurs;

c) Les arroseurs automatiques;

3o Le mot "compagnon" désigne et comprend toute personne qui loue ses services à un entrepreneur au sens de la présente loi, pour effectuer des travaux d'installation, de réparation ou de réfection, d'un, de plusieurs ou de tous les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o du présent article;

4o Le mot "apprenti" désigne et comprend toute personne qui fait l'apprentissage des travaux d'installation, de réparation ou de réfection, d'un, de plusieurs ou de tous les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o du présent article;

5o Les mots "bureau des examinateurs" ou "examineurs" désignent le bureau visé par l'article 3 de la présente loi;

6o Le mot "règlements" désigne les règlements adoptés en vertu de la présente loi.

SECTION II

Du bureau des examinateurs

3. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir un bureau d'examineurs composé de trois membres, dont un désigné comme examinateur en chef, qui doivent être choisis parmi des personnes compétentes dans les travaux d'installation des systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o de l'article 2, âgées d'au moins vingt-cinq ans et ayant une connaissance théorique et pratique dans ces genres de travaux.

Le traitement des membres de ce bureau est fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

4. Les devoirs de ces officiers sont de:

1o Faire subir des examens à toute personne tenue de prendre une licence en vertu de la présente loi;

2o Tenir des séances d'examen, composer des formules et autres documents pour les fins d'examen, percevoir les honoraires, tenir des registres, diriger les travaux des inspecteurs nommés en vertu de la présente loi, et voir aux détails d'administration du bureau des examinateurs.

Ces officiers doivent conserver dans les archives de leur bureau un mémoire de chaque licence émise par eux et préparer des rapports sur les opérations du bureau des examinateurs chaque fois qu'ils en sont requis par le ministre.

Ils peuvent, sujet à l'approbation du ministre, faire une sous-classification des licences prévues par la section III de la présente loi.

SECTION III

Des licences

5. Nul ne peut faire affaires comme entrepreneur ou exécuter des travaux comme compagnons ou apprentis dans une municipalité dont la population excède dix mille âmes, à moins qu'une licence à cet effet ne lui ait été octroyée par le bureau des examinateurs, et que cette licence ne soit en vigueur.

6. Il est émis trois formes de licences désignées comme suit: "licence d'entrepreneur", "licence de compagnon" et "licence d'apprenti".

7. La licence d'entrepreneur doit être octroyée:

1o A toute personne qui a subi avec satisfaction l'examen prescrit pour un compagnon et qui a produit une demande d'inscription comme entrepreneur et a payé les honoraires prescrits, et

2o A toute compagnie, corporation ou association faisant affaires ou désirant faire affaires comme entrepreneur, pourvu qu'au moins un directeur ou un membre, selon le cas, de ladite compagnie, corporation ou association ait en sa possession une licence de compagnon en vigueur.

8. La licence de compagnon doit être octroyée à une personne qui a passé avec satisfaction l'examen prescrit pour un compagnon, s'est conformée aux prescriptions contenues dans les formules préparées par les examinateurs et a payé les honoraires prescrits.

9. La licence d'apprenti doit être octroyée à toute personne qui désire travailler comme apprenti.

10. Il doit être mentionné sur les licences d'entrepreneur et de compagnon le ou les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o de l'article 2, que l'entrepreneur est autorisé à entreprendre ou auquel le compagnon est autorisé à travailler.

11. Les licences ci-dessus prévues restent en vigueur jusqu'au trentième jour de mois de juin qui suit leur émission et doivent être renouvelées à l'expiration de cette date.

Cependant la licence d'entrepreneur octroyée à une personne domiciliée en dehors de la province ou à une compagnie, association ou corporation qui n'a pas de place d'affaires dans la province ne reste en vigueur que durant la période de temps déterminée par les examinateurs lors de l'octroi de cette licence.

Dans le cas prévu par l'alinéa précédent cette licence a force et effet dans le cas seulement où la personne, compagnie, association ou corporation qui la possède obtient des examinateurs une licence pour chacun des compagnons, venant d'en dehors de la province, qui sont employés à l'exécution desdits travaux. La durée des licences octroyées à ces dits compagnons est déterminée par les examinateurs lors de l'octroi des licences.

12. Un apprenti ne peut être admis à subir l'examen pour la licence de compagnon à moins qu'il n'ait fait un stage de quatre années d'apprentissage des travaux d'installation, de réparation ou de réfection de l'un, de plusieurs ou de tous les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o de l'article 2.

Les examinateurs peuvent cependant admettre un apprenti à l'examen pour la licence de compagnon après un stage de trois années d'apprentissage, si cet apprenti a étudié dans une école technique les travaux d'installation, de réparation ou de réfection de l'un, de plusieurs ou de tous lesdits systèmes de tuyauterie et s'il fournit les preuves à cet effet.

13. La licence d'entrepreneur

doit être affichée dans le bureau d'administration de l'entrepreneur.

Tout compagnon et tout apprenti doivent constamment porter sur eux leur licence de compagnon ou d'apprenti.

Toute omission d'afficher la licence ou de la porter tel que requis constitue par elle-même une preuve de défaut de qualification.

14. Nulle licence octroyée en vertu de la présente loi ne peut être transférée ou cédée, et ladite licence peut être suspendue ou révoquée pour des causes suffisantes par le bureau des examinateurs.

Cette suspension ou révocation est cependant sujette à appel devant le ministre dont la décision est finale.

15. S'il est démontré qu'une personne, compagnie, association ou corporation emploie une personne non licenciée pour effectuer des travaux à l'un, plusieurs ou tous les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o de l'article 2, ou si la licence a été obtenue sous de fausses représentations, la licence possédée par telle personne, compagnie, association ou corporation peut être suspendue ou révoquée.

La disposition ci-dessus n'empêche pas d'appliquer à cette personne, compagnie, association ou corporation la pénalité prévue par la présente loi pour une telle offense.

SECTION IV

Des honoraires

16. 1. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut édicter, amender, remplacer ou abroger les tarifs des honoraires payables au bureau des examinateurs pour l'octroi et pour le renouvellement des licences prévues par la présente loi.

2. Les honoraires pour l'octroi et le renouvellement des licences et les amendes prévues par la présente loi sont perçus par le bureau des examinateurs et remis au trésorier de la province.

3. Le bureau des examinateurs a seul le droit de percevoir les honoraires imposés pour l'octroi et le renouvellement des licences.

SECTION V

Des examens

17. Toute personne qui désire obtenir une licence comme entrepreneur, comme compagnon ou comme apprenti, doit se présenter devant le bureau des examinateurs pour y subir un examen, verbal ou écrit au choix du candidat, sur les matières prescrites par ledit bureau, dans le cas où un examen est requis.

Toute compagnie, association ou corporation qui désire obtenir une licence d'entrepreneur doit voir à ce qu'au moins un de ses directeurs ou membres se présente devant le bureau des examinateurs pour y subir l'examen requis.

SECTION VI

Des pénalités

18. Toute personne, compagnie, association ou corporation qui,

a) Agit comme entrepreneur sans détenir la licence d'entrepreneur;

b) A ou prend à son emploi quelqu'un qui n'est pas muni de licence, tel qu'exigé par la présente loi;

est passible, pour une première offense, en sus des frais, d'une amende minimum de dix dollars par jour et d'une amende maximum de vingt-cinq dollars par jour ou d'un emprisonnement de huit jours, ou de l'amende et de l'emprisonnement, à la discrétion de la cour; et pour une deuxième offense ou pour toute offense subséquente, d'une amende de vingt-cinq dollars par jour ou d'un mois d'emprisonnement, ou de l'amende et de l'emprisonnement, à la discrétion de la cour.

(Suite à la page 20)

Compliments
de

Slater Shoe Co. Limited
5805 RUE DENORMANVILLE
MONTREAL

Depuis 60 ans qu'elle existe, la Maison Viau, industrie absolument canadienne-française, s'est assurée, par la qualité de ses produits comme par l'encouragement des Canadiens français, une place prépondérante dans le domaine de la fabrication des biscuits.

Aussi elle entend garder cette place en donnant toujours satisfaction complète à sa clientèle.

Biscuits VIAU

LA CORPORATION DES BISCUITS VIAU Limitée

MONTREAL

JOLIETTE

Avec les compliments du

Dorval Jockey Club Co., Ltd!

E.-C. St-Père, M.P., président; J.-B. Baillargeon, vice-président; Jos. Cattarinich, gérant; Léo Dandurand, trésorier; Jules Dugal, secrétaire.

Gracieusement offert

par

Son Honneur le Maire de Montréal

**l'honorable
Fernand Rinfret**



SECRETARIAT — MM. Léonce Girard, secrétaire-général; Osias Filion, président; M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier-général; Alfred Charpentier, secrétaire-archiviste.



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DU TAXI MODERNE — 1ère rangée: M. A. Labrecque, M. l'abbé Bertrand, M. J.-E. Archambault; 2e rangée: MM. L. Descôtes, J.-M.-G. Rousseau, Ls Perfetti.



COMITE DE LA FETE DU TRAVAIL — De gauche à droite: 1ère rangée: MM. J.-B. Delisle, Alfred Charpentier, M. Dufort, Albert Charpentier, A. Bertrand; 2e rangée: MM. R. Granger, C.-E. Gamache, E. Dumaine, Léonce Girard.

Vous trouverez
ce dont vous aurez besoin
en

Quincaillerie
Plomberie
Chauffage
Electricité
Papier-tenture
Peinture, vernis,
etc.

— CHEZ —

Omer Desjardins
LIMITÉE MONTREAL

Tél.: LANcaster 0251



Compliments
Cie de Produits de Mines & Mftures
QUINCAILLERIE GENERALE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
CHARBON

1912 BOUL. DECARIE EL. 7351 MONTREAL

Tél. LANcaster 6181

The
ATLAS CONSTRUCTION

Co. Limited

INGENIEURS
et
ENTREPRENEURS

A. SIDNEY DAWES, M.C., B.S.c., Président et directeur-gérant.
C. HOWARD GORDON, B.S.c., Vice-Prés. et Secr.-Trés.
EDWARD W. WALL, C.E., Vice-Prés. et Directeur.
G. B. MITCHELL, C.E., Directeur.

679 RUE BELMONT — MONTREAL

Ecole Technique

200, rue Sherbrooke ouest, Montréal

COURS DU JOUR

ENTREE, LE 5 SEPTEMBRE

COURS TECHNIQUE

Quatre années d'études. Enseignement théorique et manuel. Laboratoires et ateliers des mieux outillés. Admission: diplôme de 8e année.

COURS DES METIERS

Deux ou trois années d'études. S'adresse aux jeunes gens qui désirent se préparer à l'exercice d'un métier. Admission: Certificat de 6e année.

COURS D'APPRENTISSAGE

Trois années d'études pour les jeunes gens désirent se spécialiser en typographie. Admission: diplôme de 8e année.

COURS SPECIAUX

Cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile. Cours théorique et pratique.

Nous conseillons fortement aux jeunes gens ayant terminé leur cours primaire, complémentaire ou supérieur et désirent se créer une carrière industrielle de venir nous consulter.

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat, Harbour 2595.

Compliments de la Compagnie

de

PAPIER ROLLAND Limitée

Fabricants de Papiers Fins depuis 1882.

MONTREAL,

Qué.

Message du Syndicat Catholique et National des Employés de Tramways



M. L.-V. HURTUBISE,
agent d'affaires des Employés
de Tramways.

La Fête du Travail approche. Les événements se succèdent avec une rapidité extraordinaire dans le domaine politique.

Plus que jamais, les actes de la vie et des législations universelles prennent un sens significatif plein de menace pour la paix du monde et la sécurité de l'ordre social.

Désespérément, les gouvernements lèvent des yeux égarés dans toutes les directions, cherchant dans les signes du temps et dans les édits des hommes sages le grand remède qui doit relever l'aspect matériel du monde et donner à toute cette humanité souffrante le mot du bien et du bonheur.

Désespérément, la pensée humaine cherche une lueur d'espoir sur un globe traversé

par un matérialisme farouche de plus en plus imbu de cette atmosphère d'orage qui persiste à s'étendre sur nos têtes.

Comme un phare désirant lancer au loin dans la tempête ses rayons de lumière protectrice, seule, la grande doctrine sociale de l'Église demeure immuable, stoïque, allongeant vers l'horizon et les beaux lointains bleus sa croix de salut et d'espoir.

Mais l'Homme ne connaît pas Dieu. Sa raison est bornée. Sa foi est avilie. Le sensualisme et l'égoïsme ont tout pris de lui... L'Âme n'est plus! La terre est la seule demeure de tout ce qui est ici-bas...

Un cataclysme se prépare... Oh, comme ce vingtième siècle est étrangement révélateur de sinistres avertissements! Que ne comprend-on pas!

La désespérance est partout... Et le capitalisme ne bronche pas. Mon Dieu! que ne consent-il pas quelques réformes salutaires pour l'ordre de l'univers, que n'entend-il pas la Voix de l'Église!

Pour se réfugier dans le bonheur, l'Homme doit en appeler à la Charité. Oublier ce dernier principe de fraternité chrétienne, c'est ignorer l'humanité, c'est méconnaître sa propre personne, c'est s'abîmer dans un chaos de ruines et de destruction, c'est réclamer sa fin!

Le capitalisme n'y prend plus garde. Les hommes ne travaillent plus; ils sont sous les secours directs. Du pain et des jeux! C'est le spectacle de l'ancienne Rome étalant sa gloire sur les cimes d'un volcan pendant que tout tremble autour d'elle. C'est le présage d'une Fatalité qui étend un voile de plus en plus lugubre sur les rêves de l'avenir...

Pendant que la dictature américaine cherche la solution de son problème national en distribuant les heures de travail parmi tous ses travailleurs, et cela tout en augmentant les salaires et en décrétant le salaire minimum, nombre de nos institutions financières canadiennes de façon inexorable ont contribué à rendre intolérable la situation de l'ouvrier.

Chez nous, parmi les employés de tramways, plusieurs connaissent profondément la misère. Près d'une centaine sont sous les secours directs. Nous avons cru, et nous le croyons encore plus que jamais, que l'application rigide de cette loi naturelle du Travail, la semaine de six jours de labeur, en échelonnant la valeur du temps des chars suivant le nombre des années de service des employés, pourrait apporter un règlement salubre à notre angoissante difficulté. (Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici de la semaine de quarante heures puisque beaucoup d'employés pourraient faire plus de cinquante heures par semaine.)

Mais il y a tout un mystère de mauvaise volonté quel que part!

On ne tient à rien, on ne veut rien. Dans certain milieu ouvrier, on désire même ignorer l'existence de toutes ces tribulations de nos employés.

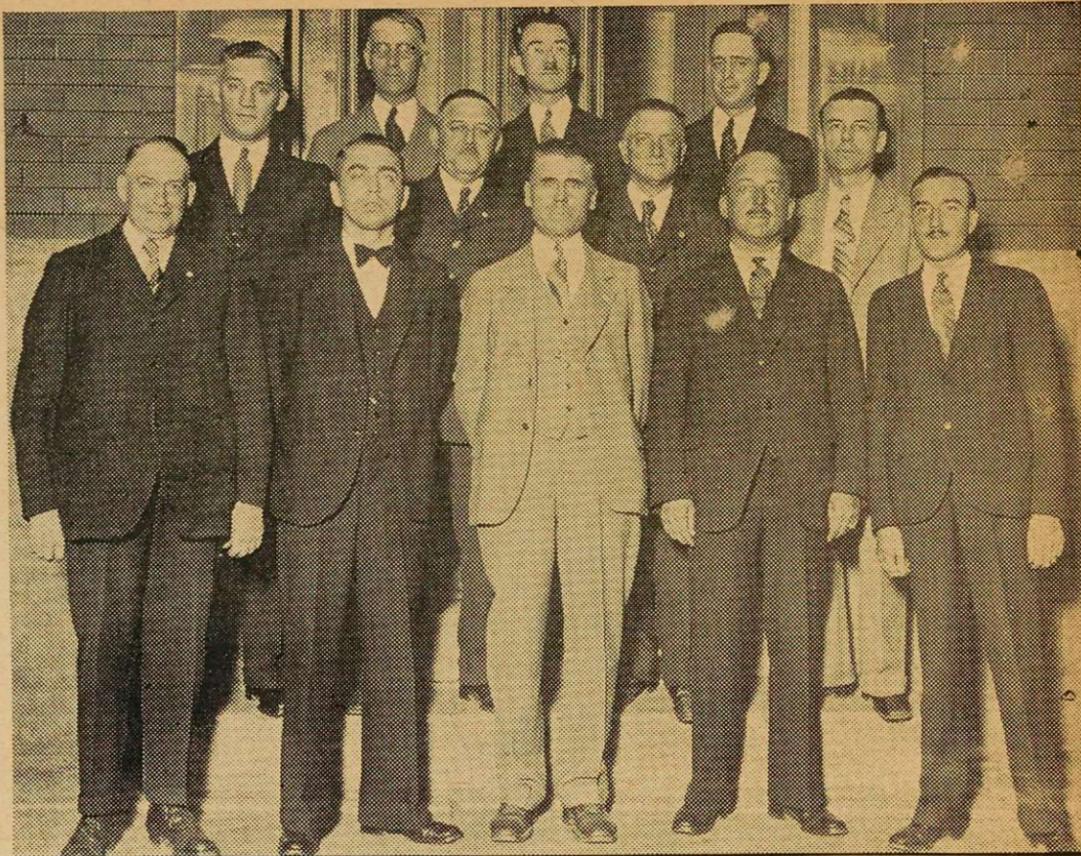
Dans les usines, depuis l'application de la semaine de quarante heures, il y a toute une classe de gens qui ne gagnent pas quinze dollars par semaine. Et le coût de la vie augmente! Ne voyons-nous pas toute cette misère; ne peut-on pas y remédier quelque peu?

La Fête du Travail approche. Triste pour beaucoup elle sera! Peut-on espérer dans l'avenir?

L'âme n'est plus... L'Église présente bien encore les principes de sa grande doctrine sociale. Mais l'Homme demeure toujours farouchement matérialiste malgré que sa pensée cherche désespérément dans le livre de la Vie la vertu magique qui doit altérer toute cette atmosphère de choses pernicieuses.

Peut-on espérer dans l'avenir? Les événements se succèdent avec une rapidité telle!

L.-V. HURTUBISE, B. C.L.
Agent d'Affaires



COMITE EXECUTIF DES EMPLOYES DE TRAMWAYS — 1ère rangée de gauche à droite: Romulus Bolduc, trésorier; L.-V. Hurtubise, sec.-financier et agent d'affaires; J.-E. Foucault, président; Sylvio Laroche, vice-président; Philippe Girard, sec.-archiviste. 2ème rangée: Adélar Pilon, rep. des commis; Joseph Duranleau, rep. div. Hochelaga; Arthur Courtois, rep. div. St-Paul; Joseph Brault, rep. usines Youville. 3ème rangée: Georges Jetté, rep. div. St-Henri; H.-C. Délorme, rep. du Garage; Arthur Gilbert, rep. div. St-Denis.

147 Années de Perfection

La brasserie MOLSON est la plus vieille au Canada et la seconde qui ait été établie en Amérique du Nord. Depuis ses débuts en 1786 jusqu'aujourd'hui, la brasserie Molson a toujours été renommée pour la supériorité de ses produits dont la qualité reste invariable.

Et après 147 années la Molson reste encore la bière la plus populaire qui soit vendue en bouteilles à Montréal.

Bière Molson

RENOMMEE POUR SA PURETE ET SA SAVEUR



QUELQUES OFFICIERS DE L'IMPRIMERIE — 1ère rangée: A. Saulnier, vice-président du Conseil des Métiers Alliés; Charles Paquette, président de la Fédération; M. l'abbé Jean Bertrand, aumônier; A. Morneau, président du Syndicat des Pressiers; Léonce Girard, agent d'affaires; 2e rangée: MM. Roland Thibodault, secrétaire-financier des Pressiers de journaux; Paul Brosseau, secrétaire du Syndicat des Relieurs; H. Papineau, secrétaire des Typographes, et A. Charpentier, président des Relieurs.

Le Syndicalisme à Ottawa

Nos Syndicats catholiques Nationaux du diocèse se ressentent de la crise, comme tous les syndicats des autres centres. A date près de 75 p.c. de nos membres sont sans travail. Les activités semblent cependant reprendre dans le domaine de la construction. Il n'y a pas de construction importante dans la région. Nous n'avons à date aucun chantier fermé, dans la construction. Plusieurs contrats s'annoncent pour un avenir prochain. Nos Syndicats des Employés de Pulpes et Papier, Employés du Département des Incendies, Policiers, Interprofessionnels ne souffrent pas trop de la dépression.

Nos deux cercles d'études, Benoît XV, de Hull, et Albert-de-Mun, d'Ottawa, ont fait une excellente année de travail. Il n'y a pas de réunion durant juillet et août.

Notre Conseil des Métiers en Construction et notre Conseil Central sont très actifs. Actuellement le Comité de la Fête du Travail se prépare activement à la célébration de septembre prochain. Dans l'ensemble, grâce à la bonne entente et au dévouement des officiers et des membres, notre mouvement régional est en bonne santé. Il n'est évidemment pas question de propagande ni de recrutement; nous conservons les cadres actuels, et pour les temps, c'est déjà, à notre avis, un succès.

Maurice DORAN,
Agent d'affaires.

Le Montréalais (incrédule):
Et vous dites qu'en Californie vous avez 365 jours de soleil par année?

Le citoyen de Los Angeles:
Exactement, Monsieur, et c'est là un estimé très modéré.

Message du président de la Fédération des Travailleurs en Chaussures

Les trois années de misère et même de détresse que nous venons de traverser ne nous ont pas abattus. Nous sommes encore remplis de vaillance et de courage. C'est avec des coeurs pleins de joie que nous nous préparons à célébrer la Fête du Travail. Nous irons en grand nombre à l'Oratoire St-Joseph demander la protection du patron des ouvriers le jour de la célébration religieuse. Nous serons présents également à la Fête Civile et nous nous réjouissons dans l'espérance de revoir bientôt les jours de prospérité.

Une période de difficultés ne doit jamais ralentir notre travail lorsque nous luttons pour une cause aussi noble que la nôtre. Aussi au cours de l'année dernière, loin de laisser aller notre oeuvre à l'abandon, nous avons travaillé ferme à son maintien et à son expansion. Notre labeur a eu sa récompense puisque nous avons fait plus que conserver nos effectifs, nous avons augmenté notre nombre de plus de deux cents membres. Nous avons fait ce travail de recrutement parmi les non-unionistes et parmi nos anciens qui, après nous avoir abandonnés quelque temps, ont reconnu que nous étions les seuls à leur donner une protection efficace et sont revenus dans nos rangs.

Nous avons cette année à déplorer la perte d'une des meilleures Manufactures de Chaussures de notre ville où un grand nombre de nos membres gagnaient leur vie et jouissaient de conditions de travail équitables. Nous remercions sincèrement nos industriels de Montréal qui nous ont aidés à trouver un emploi à ceux qui avaient ainsi perdu leur gagne-pain. Ils ont montré en cette circonstance qu'ils possèdent des coeurs vraiment chrétiens.

Afin de protéger nos patrons désireux de donner des salaires raisonnables à leurs ouvriers, contre la concurrence des partisans des bas salaires nous avons demandé l'extension juridique des contrats collectifs. Jamais, à notre sens, l'Etat ne nous ferait un cadeau plus généreux qu'en nous donnant cette loi qui mettrait fin à la triste concurrence sur le salaire et la vie du travailleur.

A l'occasion de cette fête, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui ont travaillé en collaboration avec nous, particulièrement nos officiers généraux et nos aumôniers. Je félicite nos confrères des autres villes du travail qu'ils accomplissent et dont nous nous réjouissons grandement. A tous, je dis: Ayez confiance dans l'avenir et le succès couronnera vos labeurs.

Louis LAROCHE
Président

Un Million de Comptes de Dépôt Dénotent la Confiance



Dans ses succursales du Canada, la Banque de Montréal a plus d'un million de comptes de dépôt.

Les déposants, citoyens canadiens et maisons canadiennes, représentent toutes les classes de la société à la ville comme à la campagne — depuis les personnes ayant une fortune considérable jusqu'aux enfants qui commencent à épargner, depuis les entreprises industrielles à portée internationale jusqu'aux agriculteurs et aux petits commerçants.

La bonne foi, la bonne volonté et la bonne gestion bancaire chez ceux qui administrent la Banque découlent naturellement du sentiment de la responsabilité que leur impose cette expression de la confiance nationale.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

Siège Social: Montréal

L'ACTIF DEPASSE \$700,000,000

Que peut-on acheter avec un SOU ?

Il se peut que le lait Joubert coûte un sou ou même deux de plus; mais ce sou achète la propreté et la pureté scientifiques. Ce sont là des qualités essentielles du lait; elles donnent la sécurité à cet important aliment. Notre prix légèrement plus élevé est une garantie pour la santé de votre famille.

NOTRE AMBITION EST DE REDUIRE LE TAUX DE LA MORTALITE INFANTILE A MONTREAL.

Joubert
LIMITÉE

4141, rue Saint-André — Frontenac 3121

Lait — Crème — Beurre — Crème à la Glace

Lait certifié provenant de la Ferme Saint-Sulpice à Oka



SYNDICAT DES CORDONNIERS — On remarque dans la première rangée: M. l'abbé J. Bertrand, aumônier; M. Ls Laroche, président de la Fédération, et M. A. Durand, agent d'affaires.

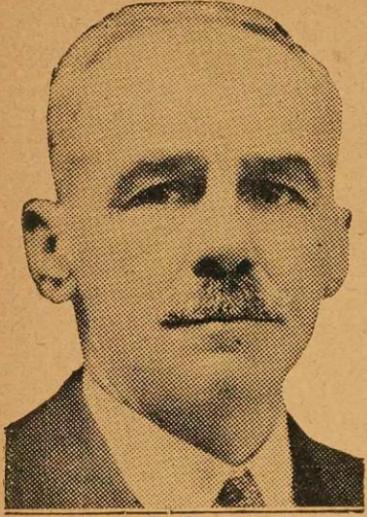
Téléphones:
CRescent 3117-3118

GARAGE LEONARD
LIMITÉE

AUTOS
DURANT - FRONTENAC
CAMIONS RUGBY
Réparations générales

5430, BLVD SAINT-LAURENT
MONTREAL

Gracieusement offert avec les
compliments d'un ami



L'Hon. C.-J. ARCAND
Ancien chef ouvrier, fondateur et président de l'Association Catholique des Cheminots, actuellement Ministre du Travail



M. GERARD TREMBLAY
Ancien secrétaire-général des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal, actuellement Sous-Ministre du Travail

(Suite de la page 16)

19. Toute personne qui entrave, moleste ou dérange un inspecteur ou tout autre officier ou employé ou qui intervient dans l'exécution des devoirs d'un inspecteur, de tout autre officier ou employé, est passible des pénalités prévues par l'article 18.

20. Toute personne, compagnie, association ou corporation qui détient une licence d'entrepreneur qu'elle n'a pas renouvelée, tel que prévue à l'article 11, est passible, en sus des frais, d'une amende de cinq dollars, et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de trente jours.

SECTION VII

De la juridiction de certaines cours et de la procédure

22. Toutes les poursuites en vertu de la présente loi sont intentées devant un juge des sessions de la paix ou un magistrat de police dans les cités de Québec et de Montréal, ou devant un magistrat de paix ou un juge de paix au lieu où la contravention a été commise dans toute autre partie de la province.

La procédure suivie dans telle poursuite est celle prescrite par la Loi des convictions sommaires de Québec (chap. 165).

SECTION VIII

Des dispositions générales

23. Dans le but d'assurer l'observation de la présente loi et des règlements, et en vue de constater si les personnes, compagnies, associations ou corporations possèdent les licences voulues et se conforment à la loi et aux règlements, il peut être nommé un nombre d'inspecteurs, dûment qualifiés comme compagnons, dont le travail sera de faire des inspections dans tous les édifices de la province, faire connaître la loi aux intéressés et signaler aux examinateurs les contraventions qu'ils constatent.

24. Tout membre de la police provinciale ou municipale ou toute personne à ce autorisée par les examinateurs a le droit de demander à toute personne, compagnie, association ou corporation de lui exhiber la ou les licences prévues par la présente loi, et demander la preuve qu'elle s'est conformée à la loi, et à défaut, ledit membre de la police provinciale ou municipale ou ladite personne ainsi autorisée a le droit de faire arrêter immédiatement les travaux en marche et doit aviser les examinateurs de toute infraction à la présente loi.

25. Chaque membre du bureau des examinateurs ou tout inspecteur nommé en vertu de la présente loi peut, pourvu que ce soit à une heure raisonnable, avoir accès à, entrer dans ou traverser tout terrain, édifice ou lieu dans le but de constater si la présente loi et les règlements sont observés et aussi d'accomplir les devoirs qui lui sont confiés en vertu de cette loi.

26. Le traitement des examinateurs, des inspecteurs et des employés ainsi que les dépenses encourues pour la mise à exécution de la présente loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu.

graphe 2o de l'article 2, installés dans ou sur les propriétés de la personne ou de la compagnie, association ou corporation qui l'emploie.

28. Un entrepreneur ne doit pas, dans ses entreprises de travaux d'installation, de réparation ou de réfection de l'un, de plusieurs ou de tous les systèmes de tuyauterie prévus par les sous-paragraphes a, b et c du paragraphe 2o de l'article 2, employer plus d'un apprenti par chaque compagnon exécutant ces travaux pour l'entrepreneur.

29. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire tous les règlements nécessaires pour la mise à exécution de la présente loi et ces règlements entrent en vigueur à compter de leur publication dans la Gazette officielle de Québec.

30. La présente loi ne s'applique pas aux mines régies par la Loi des mines de Québec (chap. 80).

2. La présente loi entrera en vigueur le premier juillet 1933.

Arrêté en conseil

Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif, en date du 23 juin 1933, approuvé par le lieutenant-gouverneur, le 27 juin 1933.
1376

Gazette officielle no 26, du 30 juin 1933

Concernant la Loi des poseurs de tuyauterie

L'honorable ministre du Travail, dans un mémoire en date du 23 juin (1933), expose:

1. Qu'en vertu de l'article 16, section 4, de la Loi concernant les poseurs de tuyauterie, chapitre 176a, S. R. Q., 1925, telle

qu'éditée par 23 Geo. V, chapitre 69: "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut édicter, amender, remplacer ou abroger les tarifs des honoraires payables au bureau des examinateurs pour l'octroi et pour le renouvellement des licences prévues par la présente loi".

2. Qu'en vertu de l'article 29 de ladite loi: "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire tous les règlements nécessaires pour la mise en exécution de la présente loi et ces règlements entrent en vigueur à compter de leur publication dans la Gazette officielle de Québec".

3. Qu'il est maintenant nécessaire d'édicter, en exécution de ladite loi, les règlements et les tarifs d'honoraires (dont copie est annexée au rapport susdit), concernant les poseurs de tuyauterie.

(Certifié).
A. MORISSET,
Greffier Conseil exécutif.

Règlements en exécution de la Loi des poseurs de tuyauterie

1. Dans ces règlements, chaque genre de tuyauterie, tel que décrit dans les sous-paragraphes a, b et c, article 2, section 1 de la Loi des poseurs de tuyauterie, chapitre 176a, S. R. Q., 1925, tel qu'éditée par 23 George V, chapitre 69, sera classifié comme "Division du métier" ou "Division".

HONORAIRES D'EMISSION

2. L'honoraire d'une licence de contracteur sera de:
Une division de métier . \$25.00
Deux divisions de métier 30.00
Trois divisions de métier 35.00
L'honoraire d'une licence de compagnon sera de:
Une division de métier . \$2.00
Deux divisions de métier 2.50
Trois divisions de métier 3.00
L'honoraire d'une licence d'apprenti sera de \$0.25.



M. W.-J. DESLAURIERS
Commissaire-ordonnateur du Conseil Central des Syndicats Catholiques

3. Les honoraires d'une licence temporaire de contracteur, de compagnon, indiqués dans les deuxième et troisième paragraphes, article 11, section 1, de la Loi des poseurs de tuyauterie, chapitre 176a, R. S. P. Q., 1925, telle qu'éditée par 23 Geo. V, chapitre 69, seront le double des honoraires établis par l'article précédent.

RENOUVELLEMENTS

4. L'honoraire pour le renouvellement d'une licence de contracteur sera le même que celui exigé pour l'émission.

L'honoraire pour le renouvellement d'une licence de compagnon sera de:

Une division de métier . \$1.00
Deux divisions de métier 1.50
Trois divisions de métier 2.00

L'honoraire pour le renouvellement d'une licence d'apprenti sera le même que celui exigé pour l'émission.

5. Le Bureau des Examinateurs remettra un duplicata pour remplacer une licence perdue, volée ou détruite, sur présentation des preuves nécessaires. On exigera dans de tels cas, un honoraire de \$0.50.

(Suite à la page 7)